

LE JOURNAL DES DÉPARTEMENTS

N°53 - Mars 2026

**« Ma ligne de conduite
reste la proximité »**

Eliane Barreille

Présidente du
Conseil départemental
des Alpes de Haute-Provence

CECI N'EST PAS UN VERRE D'EAU



C'est un réservoir... de 150 000 emplois en France

Avec 23 millions d'habitants desservis en eau potable et 635 millions de m³ d'eaux usées traitées chaque année en France, Veolia contribue à la création de 150 000 emplois directs et indirects.

Veolia, c'est la transformation écologique au service du développement humain des territoires et des industries.

Découvrez comment Veolia accélère la transformation écologique près de chez vous : www.veolia.com/fr



LES ASSISES NATIONALES DE L'ACCÈS AUX SOINS



30 juin 2026

La Barroise
Bar-le-Duc (Meuse)



Tables
rondes



Village des
solutions



Élus &
collectivités



Professionnels
de santé



Acteurs des
territoires



Partenaires
institutionnels

TEMPS FORTS

Édito



Collectivités aux compétences larges, soutien tout au long de l'existence, incarnant la solidarité de proximité, les départements sont aussi des territoires profondément humains. Une évidence que l'on a parfois tendance à perdre de vue lorsque l'on ne regarde qu'à travers la lorgnette administrative.

Cette évidence, nous avons tenu à la rappeler une nouvelle fois dans ce numéro du Journal des Départements. À l'heure où l'actualité nationale se concentre souvent sur les grandes réformes et les équilibres budgétaires, il est bon de revenir à l'essentiel : les femmes et les hommes qui font vivre nos territoires, chaque jour, avec constance et engagement.

« Ouvrez la fenêtre ! » nous rappelait souvent notre cher Olivier de Brabois. Ouvrir la fenêtre pour prendre un grand bol d'air, pour voir ce qui se passe à côté de chez soi, pour provoquer la rencontre, encore et toujours. Une invitation simple, presque évidente, mais qui demeure plus que jamais nécessaire dans un monde où tout s'accélère.

Car la singularité de chaque département ne se comprend qu'en allant à la rencontre de celles et ceux qui y vivent, y travaillent, y entreprennent et y transmettent. Derrière chaque politique publique, chaque projet d'infrastructure, chaque initiative sociale ou culturelle, il y a une réalité humaine. Une réalité faite de visages, de parcours, d'engagements discrets mais essentiels.

À travers ce numéro, nous avons voulu rendre compte de cette richesse. Montrer les départements sous leur vrai jour : des territoires d'innovation, de solidarité et de transmission. Des territoires qui portent la République au quotidien, loin des projecteurs mais au plus près des citoyens.

Toutes les lois, toutes les déclarations d'intention pour défendre les départements n'auront de portée que si ces territoires sont regardés pour ce qu'ils sont réellement : des espaces de vie, d'initiatives et de fidélité à l'intérêt général. Des territoires incarnés par des femmes et des hommes profondément attachés à « leur » département.

Le Journal des Départements poursuit, mois après mois, cette mission : ouvrir les fenêtres, raconter les territoires, mettre en lumière celles et ceux qui les font avancer. Avec une conviction intacte : la France des départements est une force tranquille, essentielle à l'équilibre du pays.

Nous vous donnons déjà rendez-vous dans nos prochains numéros pour continuer ce voyage au cœur des territoires. D'autres histoires, d'autres visages, d'autres engagements viendront nourrir cette chronique vivante de la France locale.

Plus que jamais, ouvrons la fenêtre. L'essentiel s'y trouve.

Jean-Philippe Delbonnel
Président du Groupe Delbo Presse
Rédacteur en chef du Journal des Départements

LA PHOTO DU MOIS



« Des sushis à vous rendre chèvre », le stand du Département des Deux-Sèvres a frappé fort. Le plus instagrammé du salon a réussi à mettre en lumière toutes les productions deux-sévriennes et tous les artisans du goût (agneau du Poitou, pomme, tourteau fromager, chabichou, lapin, pigeon, boeuf Parthenaise label rouge...).

Une ambiance japonisante avec une cabane en bois agrémentée de branches de pommier en fleur en soutien avec les arboriculteurs (non, ce n'était pas des cerisiers japonais !), un plateau à sushis tournant de près de 3 mètres et des baguettes pour se servir, un karaoké (activité appréciée par les japonais). Il a surtout été le théâtre de « battles de sushis » où se sont affrontés les présidents Coralie Dénoues, François Sauvadet, Marie-Agnès Petit, ou encore la Ministre Françoise Gatel...

L'idée est simple : prouver toute la créativité, l'innovation et le dynamisme dans un petit département où on cultive un très large éventail de produits agricoles de qualité, et où les chefs, en particulier, David Seguin ont réussi à réinventer des plats de la gastronomie japonaise à partir de produits des Deux-Sèvres : gyosas de chevreau, boeuf snacké, maki / sushi au chèvre, à la truite, remplacement du riz par une association de 5 céréales. 23 producteurs se sont relayés pour animer le stand, ils appartiennent tous à la marque Produit des Deux-Sèvres, lancée sur le salon, il y a deux ans. Celle-ci compte aujourd'hui près de 1100 références. Enfin la notoriété du stand a été portée par le fameux « Pom, Pom, pom, pom », un cocktail vert et détonnant, dont la recette reste secrète.

SOMMAIRE



Dossier spécial Alpes de Haute- 10 Provence

Territoire rural et de montagne, les Alpes de Haute-Provence affirment une ligne claire : proximité, cohésion et attractivité.

De l'accès aux soins aux mobilités, de la modernisation des collèges à la souveraineté alimentaire, le Département conduit des projets structurants tout en maintenant un service public au plus près des habitants.

Tribunes et Opinions 26

Chaque mois, le Journal des Départements ouvre ses colonnes aux élus et professionnels des territoires pour des prises de parole libres et sans filtre.

Action départementale & Cohésion 35 territoriale

Des politiques publiques structurantes pour garantir l'égalité d'accès aux services, accompagner les communes et renforcer l'attractivité d'un territoire rural et de montagne.



Entreprises & Territoires

36

Ils innovent, s'engagent et façonnent la France de demain. Zoom sur ces acteurs économiques qui créent du lien et font rayonner nos territoires par leurs initiatives concrètes.

Les experts

58

Droit, RH, marketing territorial... Chaque mois des experts analysent l'actualité de leur domaine et nous donnent leur éclairage sur les Départements.

Solutions & Innovation

63

Le Journal des Départements
est une Marque du Groupe Delbo Presse
SAS au capital de 40 000,00€

SIÈGE SOCIAL
Grand Chambord
9 Impasse la Futaie
41220
La Ferté-Saint-Cyr

Président - Fondateur du Groupe
Jean-Philippe Delbonnel

Rédacteur en chef
Jean-Philippe Delbonnel

RÉDACTION - La Ferté-Saint-Cyr
info@delbopresse.com
T 02 46 91 50 61

N° ISSN : 2823-7536
Dépôt Légal à parution : Mars 2025

PUBLICITÉ
Pour toute information ou demande
relative à des insertions publicitaires,
envoyez votre demande sur l'adresse
info@delbopresse.com en précisant
dans l'objet :
« Publicité LJD ».

MENTIONS LÉGALES
IRCS Orléans 900953415
Siret : 90095341500016
Code APE 5814Z .

Relations publiques
Les articles "Relations publiques"
publiés dans les magazines du Journal
des Départements sont rédigés par les
partenaires commerciaux.
Les opinions exprimées ainsi que les
illustrations utilisées dans ces articles
n'engagent que leurs auteurs.

CRÉDITS PHOTOS
Unsplash, Delbo Presse,
Département des Alpes de
Haute-Provence, Benjamin
KRUMBHOLZ, Eric KATZWEDDEL.

Toute reproduction,
représentation, traduction ou
adaptation qu'elle soit intégrale
ou partielle, quels qu'en soient
le procédé, le support ou le
média, est strictement interdite
sans l'autorisation expresse et
écrite par le magazine, sauf les
cas prévus par l'article L-122-5
du code de la propriété
intellectuelle.

Ont notamment participé à ce numéro
Mathilde Haas, Jean-Philippe Delbonnel, Marc
Thébaut, Guillaume Philippot, Lilou de Carvalho,
Cory Boutet-Prieur, Simon Houdebert, Bernard
de Froment.

IMPRESSION DIFFUSION
Les magazines sont imprimés en
France chez Imprimerie à Réaction
41 rue du Bréteil
33320 Eysines.

Ils sont diffusés en publipostage ciblé
auprès des décideurs et remis à
l'ensemble des parlementaires et
aux entreprises ainsi que les
collectivités des départements
Français.

L'institut d'opinion des territoires

Jean Philippe Delbonnel – Président de l'Institut Quorum

Comprendre un territoire ne peut plus relever de l'intuition. Cela exige de la méthode, de la précision et une parfaite connaissance du terrain.

C'est pour répondre à cette exigence qu'est né Institut Quorum, aujourd'hui seul institut d'opinion entièrement dédié aux collectivités publiques : régions, départements, intercommunalités et communes. Une spécialisation assumée, construite sur une conviction simple : les territoires ont leurs propres réalités, leurs propres équilibres et leurs propres enjeux. Ils méritent donc un institut qui leur soit entièrement consacré.

L'opinion locale est devenue un outil de pilotage stratégique. Image d'une collectivité, perception des politiques publiques, attractivité, qualité de vie, attentes des habitants ou des agents : aucune décision durable ne peut être prise sans une lecture précise de la réalité vécue sur le terrain.

Institut Quorum s'est imposé comme un partenaire de référence des décideurs publics en apportant une mesure fine et opérationnelle de cette réalité. Chaque étude est conçue sur mesure pour répondre aux problématiques spécifiques des collectivités. Échantillons représentatifs, quotas sociodémographiques, analyses croisées, restitution claire et directement exploitable : la donnée devient un véritable outil d'aide à la décision.

Notre singularité tient à cette expertise exclusivement territoriale. Là où les instituts généralistes abordent les collectivités de manière ponctuelle, Institut Quorum en a fait son cœur de métier. Comprendre les habitants d'un département, analyser l'image d'une région, mesurer la satisfaction des usagers d'un service public ou décrypter les attentes des agents territoriaux exige une connaissance intime du fonctionnement local. C'est cette connaissance que nous mobilisons au quotidien.

En quelques semaines, les décideurs disposent d'indicateurs fiables pour éclairer leurs choix, ajuster leurs politiques et renforcer la relation de confiance avec leurs publics. Derrière chaque chiffre, une analyse. Derrière chaque analyse, une vision claire pour agir.

Plus qu'un institut d'études, Institut Quorum est un outil stratégique au service de celles et ceux qui font vivre l'action publique locale. Parce que les territoires ne peuvent avancer qu'en s'appuyant sur une connaissance précise de leurs réalités humaines.



Des sondages innovants pour des analyses percutantes

A hand holding a magnifying glass over the text, symbolizing investigation and analysis.

*pour vous,
agir avec vous*

**ES DE HAUTE
OVENCE**
LE DÉPARTEMENT

Benjamin KRUMBHOLZ



Portrait de Eliane Barreille, Présidente du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence

par Jean-Philippe Delbonnel

Eliane Barreille incarne une certaine idée de l'engagement public : enraciné, constant et profondément tourné vers le territoire. Première femme élue à la tête du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence depuis 2021, elle s'inscrit dans une trajectoire de long terme où la fidélité aux habitants et aux paysages de son département n'a jamais varié.

Avant d'accéder à la présidence, Eliane Barreille a construit patiemment son expérience. Maire de Malijai pendant près de vingt ans, elle a appris le terrain au plus près des habitants, là où les décisions publiques prennent leur véritable sens. Cette expérience municipale, prolongée par de nombreux engagements intercommunaux et associatifs, lui a donné une connaissance concrète des réalités rurales, des enjeux de solidarité et des équilibres locaux.

Son parcours régional, entamé dès 2004 au sein du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, a ensuite élargi son champ d'action. En charge notamment de la ruralité, du pastoralisme et du massif alpin, elle a défendu une vision exigeante de l'aménagement du territoire : préserver les équilibres, soutenir les filières traditionnelles et préparer l'avenir sans renier l'identité des territoires. Cette constance dans l'action lui a permis de s'imposer comme une figure reconnue du paysage politique local.

À la tête du Département, Eliane Barreille porte une gouvernance marquée par la proximité et la responsabilité. Attachée à la cohésion territoriale, elle veille à maintenir un service public fort dans les zones rurales comme dans les bourgs, convaincue que l'équité territoriale demeure le socle de la République. Sa méthode repose sur l'écoute, la concertation et une détermination tranquille qui inspire confiance aux élus comme aux partenaires institutionnels.

Officier de la Légion d'honneur, elle poursuit aujourd'hui son engagement avec la même énergie que lors de ses débuts : servir son territoire, accompagner ses habitants et préparer l'avenir avec lucidité. Une élue de conviction, dont le parcours témoigne d'une fidélité rare à l'action publique et à l'intérêt général.

© Benjamin KRUMBHOLZ





© Benjamin KRUMBHOLZ

Entretien avec **Eliane Barreille**, Présidente du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence

Jean-Philippe Delbonnel : Les Alpes de Haute-Provence disposent d'atouts naturels exceptionnels, mais restent un territoire rural et peu dense. Quelle est aujourd'hui votre vision de l'attractivité du département, à la fois touristique, résidentielle et économique ?

Eliane Barreille : Effectivement, c'est un territoire peu peuplé, certes, mais un territoire très étendu qui présente de nombreux atouts. Territoire rural et de montagne à la fois il dispose de spécificités et d'atouts exceptionnels qui le rendent en soi attractif. Pour autant, nous nous sommes employés depuis le début du mandat à mettre en place un certain nombre de dispositifs pour amplifier sa visibilité à l'échelle régionale et nationale.

Le tourisme, est notre première force avec 2,5 millions de touristes, 14 millions de nuitées et plus de 13 millions d'excursionnistes. Il représente 40% de notre PIB départemental. Notre schéma de développement touristique 2023-2028, voté en fin d'année 2022, vise à renforcer nos atouts d'une part en accompagnant la structuration et le développement de l'offre et d'autre part en agissant sur sa promotion. Parmi les évolutions notables portées par ce schéma figure l'identification de « pépites touristiques départementales ». Ces sites, au nombre de onze, ont vocation, par leur exceptionnelle qualité, à attirer l'attention et devenir le porte-drapeau des différentes filières qui leur sont attachées (artisanat, thermalisme, montagne, sports de nature...). Ce dispositif fonctionne bien et nous mesurons une augmentation continue de la fréquentation touristique.

Nous renforçons également notre visibilité en participant à de grands événements nationaux comme le Salon International de l'Agriculture, en accueillant régulièrement de grands événements sportifs comme le Tour de France, ce sera encore le cas cette année avec une étape féminine à Sisteron ou même en célébrant une étape de la Vuelta cet été à Manosque.

L'attractivité, c'est aussi la culture. Nous sommes directement opérateur culturel avec nos trois équipements que sont le Musée de la Préhistoire des gorges du Verdon, Salagon musée et jardins à Marne et le Centre d'astronomie à Saint-Michel-l'Observatoire. Nous soutenons aussi une programmation culturelle dense au travers d'équipements, de festivals et de représentations de premier plan.

Tout cela contribue à la notoriété et surtout à la visibilité de notre territoire. J'ai été particulièrement honorée de recevoir en fin d'année dernière la distinction de « troisième département préféré des Français » selon l'étude de l'Institut Quorum. Cela montre que nos efforts payent !

Pour terminer sur ce sujet, un mot du développement économique même si ce n'est plus une compétence départementale, ce qui est regrettable d'ailleurs. L'Agence de Développement constituée avec les chambres consulaires et les intercommunalités agit aussi avec vigueur pour l'attractivité de notre territoire. Son objectif est de fédérer les acteurs publics et privés pour amplifier le rayonnement des Alpes de Haute-Provence et de ses composantes territoriales.

© Benjamin KRUMBHOLZ



Depuis 3 ans elle a apporté des réponses très concrètes dans :

- La détection et l'accompagnement des projets d'implantation d'entreprises. Ce qui s'est traduit par plus d'une centaine de projets recensés et/ou accompagnés par an et environ une soixantaine d'implantation dans nos filières prioritaires.
- La promotion et la commercialisation des zones d'activités et biens immobiliers à usages professionnels. Aujourd'hui plus de 500 biens, locaux, terrains sont recensés dans la base de données www.investinalpesdehauteprovence.com, outil dont nous sommes les seuls à disposer dans la région.
- L'encouragement et le soutien de l'entrepreneuriat. Plusieurs centaines d'entreprises ont signé la charte d'attractivité des Alpes de Haute-Provence et la création du guide d'aide à l'installation « Bonjour » pour accompagner les nouveaux arrivants sur le territoire est un vrai plus.
- Le positionnement des Alpes de Haute-Provence comme territoire d'excellence au cœur de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur. Ainsi une labellisation « Territoire d'Industrie » par l'Etat a été obtenu et des contenus, regroupés dans une médiathèque départementale avec plus de 11 000 photos et vidéos qui sont à disposition de tous les partenaires afin de valoriser nos savoir-faire.

Comment le Département concilie-t-il le développement du tourisme, notamment de pleine nature, avec la préservation des paysages, des ressources et la qualité de vie des habitants ?

Le travail réalisé autour du schéma de développement touristique s'inscrit justement dans cette logique d'équilibre. Nous avons identifié nos points forts, nos « pépites », et nous les valorisons tout en veillant à préserver ce qui fait l'identité du territoire : ses paysages, son patrimoine et sa qualité de vie. L'objectif est de faire connaître le département sans le dénaturer, en mettant en avant ses atouts naturels et culturels et en organisant l'offre touristique de manière équilibrée.

L'accès aux soins est une préoccupation majeure dans les territoires ruraux. Quels leviers concrets le Département mobilise-t-il pour renforcer l'offre de santé et sécuriser l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire ?

Sur la santé, nous nous sommes investis considérablement, bien au-delà de la compétence départementale traditionnelle dans ce domaine. Nous sommes ainsi venus sur ce qui était considéré encore il y a peu comme du régalien. Toutefois, compte tenu des difficultés d'accès aux soins de nos concitoyens, nous ne pouvons pas rester inertes. Nous nous sommes investis à plusieurs niveaux.

Premièrement, nous avons créé, après une étude approfondie des besoins, notre propre centre départemental de santé à Digne-les-Bains en janvier 2025. Dans ce centre, nous avons recruté plusieurs médecins. Ils sont aujourd'hui au nombre de trois. C'est un vrai succès. En un an nous avons réalisé 3713 consultations de médecine générale et plus de 1000 patients qui n'avaient plus de médecin traitant ont pu en déclarer un.

Dans le même temps, nous avons d'une part doublé notre aide aux internes en médecine et d'autre part établi un pont avec l'ARS et la faculté de médecine. Cela nous a permis d'avoir cette année 19 jeunes internes en médecine sur le département, soit près du double des années précédentes. Ils constituent notre vivier de futurs médecins et nous espérons qu'une partie d'entre eux souhaiteront s'installer durablement. Ce qui est le cas, d'ailleurs chaque année.

© Eric KATZWEDEL



Nous menons aussi des actions de prévention en santé réalisées par les services de Protection Maternelle et Infantile (PMI) : outre les actions collectives de prévention, plus de 1300 enfants ont été vus l'année dernière pour un bilan de santé en école maternelle permettant ainsi de dépister les troubles du langage, de la vue ou de l'audition et d'orienter les familles vers des consultations spécialisées.

Nous sommes présents sur les questions de la santé sexuelle et affective grâce aux actions des 3 centres de santé sexuelle et des centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD) : consultations médicales, avec une infirmière, une sage-femme ou une conseillère conjugale, actions de prévention, dépistage et diagnostic de l'infection par le VIH ou des maladies sexuellement transmissibles, pratique d'IVG médicamenteuses, informations sur la vie affective et sexuelle auprès des collégiens et des lycéens.

Enfin, nous intervenons dans les campagnes de vaccination contre le papillomavirus auprès des élèves de cinquième dans les collèges : plus de 300 collégiens ont pu recevoir leur première dose de vaccination contre le papillomavirus en 2025.

Se construit peu à peu une véritable politique publique départementale de la santé cohérente ambitieuse et utile au quotidien.

Nous sommes aux côtés de ceux qui ont besoin d'un médecin ou de soins et qui n'en trouvent plus.



Dans un département marqué par la montagne et les contraintes climatiques, comment adaptez-vous les politiques de mobilités et de transports pour répondre aux besoins du quotidien tout en préparant l'avenir ?

Le département des Alpes de Haute-Provence, ce sont près de 2 500 km de routes mais aussi 1 279 ponts, 22 tunnels, 3 435 ouvrages de soutènement et 425 ouvrages de protection contre les chutes de pierres. 80 % de notre réseau sont classés en zone de montagne. Cette situation complexifie nos actions d'entretien et rend plus difficile et coûteux nos investissements.

Nous consacrons aux routes 12 millions d'euros par an en fonctionnement et autour de 23 millions d'euros en investissement.

Au-delà, de notre investissement récurrent nous démarrerons en 2026 ce que nous appelons notre « chantier du siècle » ! Cet énorme chantier, sur une route de montagne stratégique reliant l'Italie, vise à conforter et sécuriser l'itinéraire contre les avalanches et les chutes de blocs de pierres. C'est pour nous un enjeu majeur, surtout financièrement car à lui seul, il représente près de 3 ans d'investissements routiers, avec un coût de 60 millions.

Le réchauffement climatique met à mal le réseau routier avec des événements inobservés à ce jour comme des pluies à 2000 m d'altitude en plein mois de décembre. Les intempéries subies en décembre 2023 en sont le parfait exemple pour le Département.

Une réflexion globale et nationale doit être menée sur le financement de nos réseaux routiers particulièrement en zone de montagne afin d'anticiper les risques pour le réseau routier et les usagers.

Au total, le montant de notre Plan Pluriannuel d'Investissement sur cette politique publique avoisine les 200 M€ sur la durée du mandat.

Nous avons également à faire face à l'enjeu de la viabilité hivernale avec le recrutement de nombreux agents saisonniers et l'achat de matériel spécifique.

Enfin, nous développons un plan ambitieux sur les mobilités douces : quatre voies vertes ont été réalisées et nous contribuons à la Durance à vélo, un itinéraire de plus de 84 km traversant 14 communes. Cela participe à l'attractivité touristique et à la sécurité des usagers.

Les collèges et les services publics de proximité jouent un rôle essentiel dans la cohésion territoriale. Quelles sont vos priorités pour garantir leur accessibilité, leur modernisation et leur maintien, notamment dans les zones rurales ?

Les collèges du département sont globalement en bon état. Nous en reconstruisons un entièrement à Manosque et en réhabilitons un autre à Digne-les-Bains. Ces deux opérations représentent plus de 30 millions d'euros.

Nous avons également mis en place les tablettes et les manuels scolaires numériques dans la plupart des collèges pour lesquels l'accord des conseils d'administration avait été donné. Au total, c'est un investissement de 4,5 millions d'euros.

Chaque année, nous consacrons entre 5 et 7 millions d'euros aux collèges pour l'investissement et l'entretien.

Parmi nos spécificités de territoire rural de montagne il y a la taille de nos collèges. Certains, sont très petits, parfois 100 élèves, mais nous avons résolument fait le choix de les maintenir car ils se situent dans les zones éloignées parfois enclavées. Au nom de l'équité territoriale, de la proximité et de l'aménagement du territoire il me paraît essentiel de faire cet effort.

L'agriculture et le pastoralisme font partie de l'identité des Alpes de Haute-Provence. Comment le Département accompagne-t-il ces filières face aux enjeux de souveraineté alimentaire, de transition écologique et de changement climatique ?

À mon arrivée, il ne se faisait plus rien ou pas grand-chose en matière agricole au niveau départemental, puisque la compétence avait été transférée à la Région. J'ai souhaité signer une convention avec celle-ci pour pouvoir répondre aux demandes des agriculteurs.

Nous intervenons dorénavant plus largement sur les questions agricoles. Sur le pastoralisme : une dizaine de cabanes pastorales sont rénovées chaque année, ainsi que des équipements liés à l'hydraulique agricole. Aux côtés des éleveurs face à la prédation, nous sommes le département le plus prédaté de France, nous aidons à l'équipement, notamment avec des dispositifs de surveillance et de protection.

La question de l'eau aussi est centrale, nous sommes le réservoir de la région avec les lacs de Serre-Ponçon et de Sainte-Croix. En période de sécheresse, il faut trouver l'équilibre entre les usages domestiques, l'agriculture et tourisme. Nous soutenons également les associations qui interviennent dans le domaine de l'irrigation.

Enfin, concernant la souveraineté alimentaire, question qui me tient à cœur, le Département des Alpes de Haute-Provence porte un Projet Alimentaire Territorial depuis 2023. Dans ce cadre, il met en œuvre la démarche RÉGAL (réseau de gouvernance alimentaire locale) qui vise à approvisionner en produits locaux la restauration scolaire et à structurer des filières agricoles pour répondre à cet objectif.

Le réseau regroupe une quarantaine d'acteurs des Alpes de Haute-Provence et des territoires environnants (agriculteurs, éleveurs, transformateurs, distributeurs) qui fournissent les cantines de 14 collèges dont 9 sont rattachés à l'unité de préparation culinaire (UPC), cuisine centrale du Département. En 2025, 28% des achats alimentaires de l'UPC scolaire ont concerné des produits locaux.

En établissant une relation directe du producteur au consommateur, le Département souhaite créer du lien entre les élèves et le monde agricole et permettre aux collégiens de connaître l'origine des produits qu'ils consomment. Des actions sont également menées pour sensibiliser les élèves sur l'alimentation saine et durable.

Le Département veille également à la qualité des produits proposés en s'inscrivant dans le cadre de la loi EGalim. Il accompagne des producteurs locaux dans l'obtention de labels. En 2025, plus de 48 % des achats alimentaires de la cuisine centrale disposait d'un signe de qualité et d'origine dont 30,6 % issus de l'agriculture biologique.

La lutte contre le gaspillage alimentaire fait également partie des priorités du Département. Depuis 2023, des pesées ont été mises en place dans les collèges, des plans d'action élaborés, des sensibilisations et formations organisées. Ces actions ont permis une réduction du gaspillage de 23,5% entre 2024 et 2025.

Le Département joue un rôle clé d'accompagnement des communes et des intercommunalités. En quoi l'ingénierie territoriale constitue-t-elle aujourd'hui un levier stratégique pour faire émerger des projets locaux structurants ?

Nous avons réussi à maintenir le même niveau d'intervention auprès des communes et intercommunalités. Cela passe par plusieurs dispositifs : les contrats de solidarité territoriale, pour les projets d'ampleur intercommunale, le fonds d'aide aux communes et le fonds stratégique dédié aux projets structurants de dimensions départementales et structurant le territoire. Au total, 13 millions d'euros sont mobilisés sur trois ans en faveur des projets portés par les communes et leurs intercommunalités.

Nous disposons d'une agence d'ingénierie départementale qui accompagne directement les communes. Nous portons le personnel et avons renforcé les équipes depuis deux à trois ans. C'est une attente forte des communes et cela nous permet de faciliter l'émergence puis la maîtrise d'œuvre de nombreux de leurs projets.



Nous avons pu maintenir ce niveau d'aides grâce à la situation financière maîtrisée de notre collectivité. En dépit de l'effet de ciseaux qui nous touche, comme tous les autres départements, nous nous sommes désendettés en début du mandat. D'environ 128 millions d'euros de dette nous sommes passé à 75 millions, ce qui nous donne de la souplesse pour maintenir nos investissements à un haut niveau malgré les contraintes budgétaires.

À l'approche de la fin de la mandature, quel regard portez-vous sur le chemin parcouru et quelles priorités souhaitez-vous encore faire avancer pour les Alpes de Haute-Provence ?

Je pense aujourd'hui que le Département est un maillon essentiel entre la commune et l'État. C'est aussi le trait d'union entre les générations car nous sommes présents dans tous les services du quotidien, du plus jeune âge au plus grand âge.

En ce sens, il demeure un levier de cohésion essentiel pour le pays. Près de 60 % des Français affirment que le Département est « l'échelon public qui comprend le mieux leurs besoins ». 72 % estiment que les Départements sont indispensables au bon fonctionnement du pays et 65 % souhaitent voir leurs compétences consolidées.

Cette réalité est encore plus forte dans un territoire rural et de montagne comme ici, dans les Alpes de Haute-Provence. Pourtant nous sommes aujourd'hui à une croisée des chemins. Les Départements doivent retrouver une capacité d'agir plus forte et plus large. La loi NOTRe a été particulièrement néfaste à cet égard.

Mais pour continuer à exister et à agir, les Départements doivent retrouver une capacité financière autonome. Nous sommes très dépendants des dotations de l'État et cela ne pourra pas durer.

Ils doivent disposer des moyens suffisants pour assumer les compétences que l'État leur a transférées et d'une autonomie fiscale retrouvée.

D'ici la fin du mandat, nous poursuivrons nos investissements : des projets importants : la création d'un pôle culturel pour accueillir notre médiathèque départementale et possiblement le conservatoire à rayonnement départemental, la réhabilitation de plusieurs centres médico-sociaux pour mieux accueillir encore nos usagers, et la poursuite des grands chantiers engagés.

Ma ligne de conduite reste la proximité, car, j'en suis convaincue, le Département est la collectivité de proximité par excellence.





Mi-mandat : des réalisations concrètes et des projets structurants pour l'avenir du territoire

Territoire rural et de montagne, les Alpes de Haute-Provence doivent concilier accessibilité, qualité de vie et développement durable dans un contexte géographique exigeant. Depuis 2021, le Département a structuré son action autour d'une feuille de route claire : améliorer concrètement le quotidien des habitants tout en préparant les grandes transitions à venir.

À mi-mandat, les réalisations engagées traduisent une ambition affirmée : maintenir un service public de proximité, soutenir les communes et renforcer l'attractivité du territoire.



I — Trois années d'actions concrètes au service du quotidien

Un territoire singulier qui impose une action publique forte

Avec plus de 166 000 habitants répartis sur près de 7 000 km², les Alpes de Haute-Provence figurent parmi les départements les moins densément peuplés de la région. La moitié des communes compte moins de 200 habitants et près de 60 % de la population vivent en zone rurale. Cette réalité façonne profondément les politiques publiques : maintenir des services accessibles, garantir les déplacements et préserver l'équilibre des territoires constituent des enjeux majeurs.

Depuis le début du mandat, le Département a fait le choix d'une action pragmatique, tournée vers des résultats visibles dans la vie quotidienne des habitants.

Des mobilités sécurisées dans un département de montagne

Dans un territoire où la voiture reste souvent indispensable, la qualité du réseau routier constitue un enjeu central. Le Département assure aujourd'hui la gestion de 2 445 kilomètres de routes départementales, dont plus de 1 000 kilomètres situés à plus de 800 mètres d'altitude.

Depuis 2021, un effort constant d'entretien, de modernisation et de sécurisation est poursuivi. Les aléas climatiques et naturels imposent une vigilance permanente : chaque année, 2 à 3 millions d'euros sont mobilisés pour des interventions d'urgence liées aux chutes de pierres, aux effondrements ou aux intempéries. Plus de 370 sites exposés aux risques rocheux ont été traités.

La sécurité routière constitue également une priorité forte, avec près de 2 millions d'euros investis chaque année pour améliorer la sécurité des usagers et traiter les points accidentogènes.

En parallèle, le Département poursuit son engagement pour renforcer l'offre de mobilité à l'échelle du territoire. Aux côtés de la Région, il contribue à la modernisation des liaisons ferroviaires, avec plus de 12 millions d'euros investis dans les Chemins de fer de Provence depuis 2007 et 1 million d'euros pour la modernisation de la ligne des Alpes.

Un partenaire majeur des communes et des territoires

Dans un département où la majorité des communes dispose de moyens limités, le soutien aux collectivités constitue l'un des piliers de l'action départementale.

Le Fonds départemental d'aide aux communes a soutenu 137 communes en 2024 — soit près de 70 % des communes du territoire — pour un montant total de 1,4 million d'euros. Depuis le début du mandat, les aides ont été revalorisées de 20 %, confirmant la volonté d'accompagner les projets de proximité.

La contractualisation territoriale permet d'inscrire l'action publique dans la durée. Entre 2019 et 2020, 279 opérations ont été soutenues dans le cadre des contrats départementaux de solidarité territoriale. Sur la période 2021-2023, 392 opérations ont été accompagnées. Pour la génération 2024-2026, 10 millions d'euros sont mobilisés afin de soutenir les équipements publics, revitaliser les centres-bourgs et renforcer les services à la population.

Le fonds stratégique départemental complète ces dispositifs en accompagnant des projets structurants, comme la requalification de l'avenue Jean Giono à Manosque, la mise aux normes du barrage de la Laye.



© Benjamin KRUMBHOLZ

Mobiliser les financements européens au service du territoire

Dans un département rural et de montagne comme les Alpes de Haute-Provence, les financements européens constituent un levier déterminant pour accélérer la réalisation des projets locaux et accompagner les grandes transitions territoriales.

À travers les programmes européens, et notamment le dispositif LEADER, près de 9 millions d'euros sont mobilisés pour la période 2023-2027 au bénéfice des collectivités, des acteurs économiques et du tissu associatif. Ces financements soutiennent des initiatives concrètes dans des domaines essentiels : développement touristique durable, transition écologique et énergétique, maintien des services de proximité ou encore innovation territoriale.

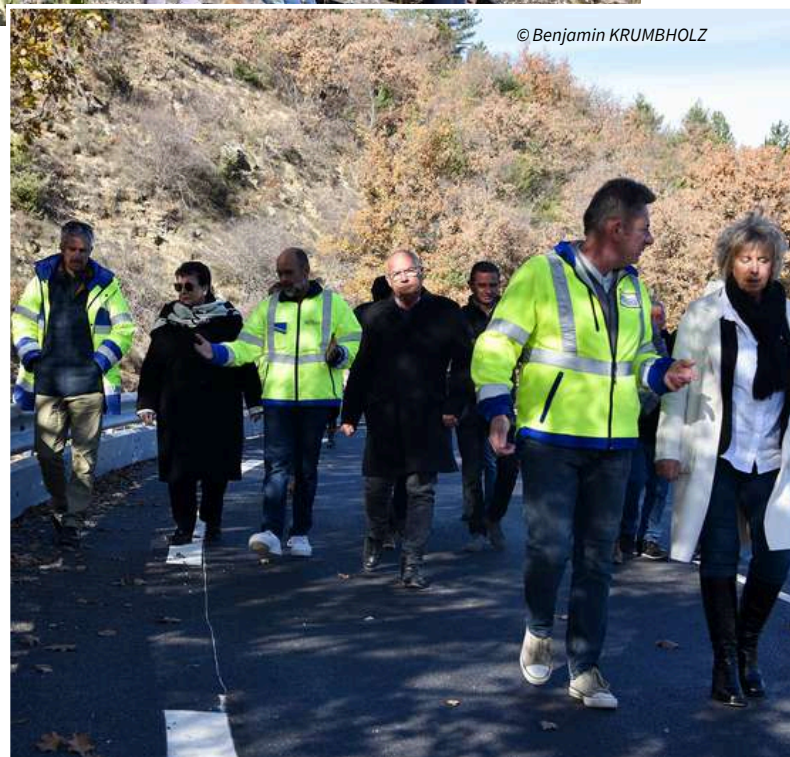
Au-delà de l'appui financier, le Département assume pleinement son rôle d'accompagnateur et de facilitateur. Il aide les porteurs de projets à identifier les opportunités européennes, sécurise le montage des dossiers et favorise la mobilisation de cofinancements afin de maximiser l'effet levier des investissements engagés sur le territoire.

Dans un contexte marqué par la raréfaction des ressources publiques, l'Europe devient ainsi un partenaire opérationnel du développement local. En mobilisant activement ces dispositifs, le Département renforce l'attractivité, la capacité d'innovation et la résilience des Alpes de Haute-Provence, tout en inscrivant son action dans une dynamique européenne au service des habitants.

Des services publics renforcés au plus près des habitants

Au-delà des infrastructures, l'action départementale s'est traduite par des initiatives concrètes en matière de santé, de solidarités et d'ingénierie territoriale.

Une mobilisation autour du centre de soins non programmés de Forcalquier illustre la volonté d'améliorer l'accès aux soins dans les territoires ruraux.



© Benjamin KRUMBHOLZ

Le Département accompagne également les communes via l'agence d'ingénierie territoriale IT04, qui apporte une expertise technique précieuse à la réalisation des projets locaux.

Le programme Petites villes de demain, doté de 935 000 euros et concernant 11 communes du territoire, participe quant à lui à la revitalisation des centres-bourgs et à la redynamisation des centralités.

À mi-mandat, ces actions témoignent d'une politique tournée vers des résultats concrets et visibles dans la vie quotidienne des habitants.

II — Des projets structurants pour accompagner les transformations du territoire



Au-delà des réalisations déjà engagées, le Département poursuit une stratégie d'investissement et d'aménagement destinée à préparer les Alpes de Haute-Provence aux grandes mutations à venir. Dans un territoire rural et de montagne confronté aux transitions climatiques, démographiques et économiques, plusieurs projets structurants sont aujourd'hui engagés pour renforcer durablement l'attractivité, la résilience et la qualité de vie.

Ces projets traduisent une volonté claire : anticiper les évolutions du territoire et accompagner les transformations à l'œuvre dans les domaines éducatif, touristique, environnemental et territorial.

Moderniser les collèges et accompagner la transition numérique et écologique

Parmi les chantiers majeurs du mandat figure la modernisation des collèges, équipements essentiels au fonctionnement des bassins de vie. Le plan « **100 % collèges** », lancé en 2021, constitue l'un des projets structurants emblématiques du Département.

Ce programme vise à transformer en profondeur les établissements afin de répondre aux enjeux éducatifs, numériques et environnementaux. Il repose sur plusieurs engagements forts : équiper l'ensemble des collégiens en outils numériques, renforcer la sécurité des établissements, améliorer la performance énergétique des bâtiments et développer l'approvisionnement en circuits courts dans les restaurants scolaires.

Au-delà de la modernisation des équipements, ce plan participe à l'attractivité résidentielle du territoire.

En garantissant des conditions d'apprentissage adaptées aux usages contemporains et en intégrant pleinement les enjeux de transition écologique, le Département affirme sa volonté d'investir durablement dans la jeunesse et l'avenir du territoire.

Accompagner l'avenir des stations de montagne

Le changement climatique transforme en profondeur les territoires de montagne et impose d'anticiper l'évolution des modèles touristiques. Conscient de ces enjeux, le Département a engagé un programme d'accompagnement des stations de montagne, mobilisant 12 millions d'euros afin de soutenir leur adaptation et leur diversification.

Ce projet structurant vise à accompagner la transition vers un tourisme quatre saisons, fondé sur les activités de pleine nature, la valorisation des paysages et la diversification des offres touristiques. Il s'agit d'aider les stations à renforcer leur attractivité tout en sécurisant leur modèle économique face aux évolutions climatiques.

Au-delà du soutien aux infrastructures, cette stratégie vise à consolider l'économie touristique locale, qui constitue un pilier essentiel de l'emploi et de l'activité dans les Alpes de Haute-Provence.



Revitaliser les centres-bourgs et renforcer les centralités

La revitalisation des centres-bourgs constitue l'un des chantiers majeurs engagés par le Département pour lutter contre la dévitalisation commerciale, renforcer l'attractivité résidentielle et maintenir des services de proximité. Dans un territoire où de nombreuses communes connaissent une baisse démographique et une fragilisation des commerces, l'enjeu est de redonner une dynamique aux centralités locales.

La poursuite du programme national **Petites villes de demain**, déployé sur 11 communes des Alpes de Haute-Provence, s'inscrit pleinement dans cette stratégie. Avec d'autres dispositifs de soutien financiers aux communes, le département accompagne des projets d'aménagement urbain, de requalification des espaces publics, de réhabilitation de logements vacants et de soutien au commerce de proximité.

L'objectif est clair : redonner aux centres-bourgs leur rôle de lieux de vie, de services et d'activité, indispensables à l'équilibre territorial.

Renforcer l'ingénierie territoriale au service des communes

Dans un département composé majoritairement de petites communes, la capacité à monter et piloter des projets constitue souvent un défi majeur. Pour répondre à cet enjeu, le Département a renforcé son dispositif d'ingénierie territoriale à travers l'agence IT04.

Cette structure accompagne les collectivités à toutes les étapes de leurs projets : études de faisabilité, montage financier, suivi technique et coordination des partenaires. Elle permet notamment d'accélérer la réalisation d'équipements publics, d'opérations d'aménagement ou de projets de transition énergétique.

Ce renforcement de l'ingénierie territoriale constitue un projet structurant à part entière. Il vise à réduire les inégalités entre collectivités, sécuriser les investissements locaux et permettre aux communes, même les plus petites, de concrétiser leurs projets.

Soutenir l'agriculture et la souveraineté alimentaire

Dans les Alpes de Haute-Provence, l'agriculture et le pastoralisme façonnent les paysages, participent à l'économie locale et contribuent à l'entretien des espaces naturels. Face aux défis climatiques et économiques, le Département renforce son action pour soutenir durablement les filières agricoles.

Cette ambition se traduit par un accompagnement de l'installation et de la transmission des exploitations, le développement des circuits courts et la valorisation des productions locales. Le Département agit également pour concilier activités agricoles, tourisme et préservation des milieux naturels.

En soutenant un modèle agricole adapté aux spécificités du territoire, le Département entend poursuivre sa contribution au renforcement de la souveraineté alimentaire locale, à la préservation de la biodiversité et au maintien d'une activité économique essentielle dans les zones rurales.

Garantir l'accessibilité et la résilience d'un territoire de montagne

Dans les Alpes de Haute-Provence, l'accessibilité du territoire constitue un enjeu central d'équité territoriale, d'attractivité économique et de qualité de vie. Département de montagne soumis à de fortes contraintes géographiques, le territoire doit garantir la continuité des déplacements tout en s'adaptant aux effets croissants du changement climatique.

La sécurisation de la route départementale 900, axe stratégique reliant la vallée de l'Ubaye à l'Italie, illustre pleinement cette ambition. Cette liaison transfrontalière joue un rôle essentiel pour les mobilités quotidiennes, l'activité touristique, les échanges économiques et l'accès aux services publics. Face aux risques naturels renforcés par l'évolution climatique — chutes de blocs, mouvements de terrain, épisodes météorologiques extrêmes — le Département engage des investissements structurants afin d'assurer durablement la sécurité des usagers et la continuité des circulations.

Au-delà de cet aménagement majeur, l'enjeu dépasse les seules infrastructures routières. Il s'agit d'adapter l'ensemble des politiques publiques aux réalités d'un territoire de montagne confronté à des mutations rapides : évolution des conditions climatiques, fragilité des accès, maintien des services dans les zones les plus isolées.

Garantir l'accessibilité, c'est préserver la cohésion territoriale, soutenir l'économie locale et permettre aux habitants comme aux visiteurs de vivre, travailler et se déplacer en toute sécurité. À travers cette stratégie, le Département affirme sa volonté de faire de la résilience des territoires de montagne un pilier de son action pour les années à venir.



© Eric KATZWEDEL

Mobiliser les fonds européens pour accompagner les projets et structurer le développement territorial

L'Europe comme levier stratégique pour les territoires ruraux et de montagne

Dans notre département, les financements européens constituent un levier essentiel pour accompagner le développement territorial et concrétiser des projets structurants. Face à des contraintes géographiques fortes et à des capacités d'investissement parfois limitées des collectivités locales, l'Europe représente un outil déterminant pour soutenir l'aménagement du territoire, la transition écologique et la cohésion sociale.

Le Département inscrit pleinement son action dans cette dynamique, en faisant des fonds européens un pilier de sa stratégie de développement. Son objectif est double : permettre aux territoires de se saisir des opportunités offertes par l'Union européenne et garantir une utilisation efficace et cohérente de ces financements au service des priorités départementales.

Un rôle de facilitateur et d'accompagnateur des porteurs de projets

L'accès aux fonds européens suppose une ingénierie technique et administrative souvent complexe, en particulier pour les communes rurales et les petites intercommunalités. Conscient de ces enjeux, le Département a structuré son action afin d'accompagner les porteurs de projets à chaque étape, depuis l'identification des dispositifs mobilisables jusqu'au montage et au suivi des dossiers.

Ce soutien vise à sécuriser les projets, à améliorer leur qualité et à optimiser leur financement. Il permet également de renforcer l'égalité d'accès aux fonds européens entre les territoires, en réduisant les écarts de capacité entre collectivités. Le Département agit ainsi comme un relais entre les politiques européennes et les réalités locales, facilitant l'appropriation des programmes par les acteurs du territoire.



© Benjamin KRUMBHOLZ

Des fonds européens au service des priorités départementales. Les programmes européens mobilisés dans les Alpes de Haute-Provence couvrent un large champ d'intervention. Les dispositifs **LEADER, FEDER, FEADER ou Interreg** permettent notamment de soutenir des projets en lien avec le développement rural, la transition écologique, l'attractivité touristique, les mobilités, l'innovation ou encore les services à la population.

Le Département veille à inscrire l'utilisation de ces fonds dans une logique de cohérence et de complémentarité avec ses propres politiques publiques. Les financements européens viennent ainsi renforcer les actions menées en matière d'aménagement du territoire, de développement économique local, de préservation de l'environnement et de soutien aux services de proximité, en apportant un effet levier déterminant pour la réalisation des projets.

Structurer une vision de long terme à l'échelle du territoire

Au-delà du financement de projets ponctuels, l'Europe constitue un outil de structuration à long terme pour le territoire. Le Département s'attache à inscrire les projets soutenus dans une vision globale et durable du développement des Alpes de Haute-Provence, en cohérence avec les objectifs européens en matière de transition écologique, de résilience territoriale et de solidarité.

Cette approche permet de favoriser l'émergence de projets structurants, porteurs de transformations durables pour les territoires, et de renforcer la capacité des acteurs locaux à se projeter dans le temps long. En mobilisant pleinement les fonds européens, le Département contribue ainsi à accompagner les transitions à l'œuvre et à consolider le développement équilibré du territoire bas-alpin.



© Benjamin KRUMBHOLZ

Renforcer l'attractivité et les services du quotidien dans les Alpes de Haute-Provence

Une stratégie globale pour un territoire rural et de montagne

L'attractivité du territoire ne peut être dissociée de la qualité des services du quotidien, de l'accessibilité des équipements et de la capacité à garantir des conditions de vie équilibrées sur l'ensemble du département.

Le Département inscrit son action dans une stratégie globale visant à renforcer l'attractivité résidentielle, économique et touristique, tout en assurant l'égalité d'accès aux services publics essentiels. Cette approche repose sur la complémentarité des politiques publiques menées en matière de tourisme, de santé, de mobilités, d'éducation et de services de proximité, dans une logique de cohésion territoriale et de développement durable.

Un développement touristique structuré et durable

Le tourisme constitue un levier structurant pour l'attractivité des Alpes de Haute-Provence. L'action départementale vise à accompagner un développement touristique équilibré, fondé sur la valorisation des patrimoines naturels, paysagers et culturels, tout en préservant les équilibres environnementaux et les usages locaux.

Le Département privilégie une approche qualitative du tourisme, favorisant les pratiques de pleine nature, la diversification saisonnière et la répartition des flux sur l'ensemble du territoire. Cette stratégie s'appuie sur l'aménagement raisonné des sites, la structuration d'itinéraires et l'accompagnement des collectivités locales dans leurs projets, afin de soutenir l'économie locale sans fragiliser les milieux naturels.



© Eric KATZWEDEL

La santé, pilier de l'attractivité et du maintien des populations

L'accès aux soins constitue un facteur déterminant de l'attractivité résidentielle et du maintien des populations dans les territoires ruraux. Face aux enjeux liés à la démographie médicale et à l'éloignement des équipements de santé, le Département agit comme un facilitateur auprès des collectivités et des acteurs locaux.

Son action vise à structurer une offre de soins de proximité adaptée aux besoins du territoire, en favorisant l'organisation de services accessibles et complémentaires. Cette approche s'inscrit dans une vision globale de la santé, intégrant les déterminants sociaux, l'accès aux mobilités et la qualité du cadre de vie, afin de sécuriser les parcours de soins et de renforcer durablement l'attractivité du département.

Des mobilités pensées comme un facteur d'égalité territoriale

Dans un département étendu et montagneux, la mobilité conditionne l'accès à l'emploi, aux services et aux équipements publics. Le Département structure son action autour d'un objectif clair : garantir des mobilités adaptées aux contraintes géographiques et aux usages du quotidien, tout en accompagnant l'évolution vers des pratiques plus durables.

Cette stratégie repose sur la fiabilisation des infrastructures existantes, la complémentarité entre les différents modes de déplacement et la prise en compte des mobilités touristiques. En lien avec la Région et les autres autorités organisatrices, le Département contribue à une organisation des mobilités plus lisible, plus accessible et mieux adaptée aux réalités locales.



© Benjamin KRUMBHOLZ



Les collèges, repères essentiels des bassins de vie

Les collèges constituent des équipements structurants pour les territoires et participent pleinement à leur attractivité. Dans les Alpes de Haute-Provence, le Département veille à garantir un maillage équilibré d'établissements, tenant compte des évolutions démographiques, des contraintes géographiques et des besoins éducatifs.

Sa stratégie repose sur la modernisation des collèges existants, l'adaptation des bâtiments aux usages pédagogiques contemporains et l'intégration des enjeux énergétiques et environnementaux. Au-delà de leur fonction éducative, les collèges jouent un rôle central dans l'aménagement des bassins de vie et dans le maintien des familles sur le territoire.

Les services publics de proximité au cœur de la cohésion territoriale

Dans un département où une majorité de communes compte moins de 200 habitants, le maintien des services publics de proximité constitue un enjeu majeur d'égalité territoriale. Le Département place cette priorité au cœur de son action, afin de garantir à chaque habitant un accès équitable aux droits et aux services essentiels.

Cette stratégie repose sur la complémentarité avec les communes, les intercommunalités et l'État, et sur l'accompagnement de dispositifs permettant de mutualiser les services et de simplifier les démarches du quotidien. En soutenant ces formes d'organisation, le Département contribue à lutter contre l'isolement, à renforcer le lien social et à préserver des lieux de vie accessibles sur l'ensemble du territoire.

Un réseau de centres médico-sociaux au cœur des solidarités

Dans les Alpes de Haute-Provence, où 35 % de la population a plus de 60 ans, la proximité est une condition essentielle de l'égalité territoriale. Le Département s'appuie sur un maillage structuré de centres médico-sociaux à 13 repartis sur tout le territoire, véritables portes d'entrée des politiques sociales.

Chaque année, ces équipes accompagnent des milliers de situations individuelles. Au 31 août 2024, 3 061 personnes bénéficiaient de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie et 827 de la Prestation de Compensation du Handicap. Derrière ces chiffres, un objectif constant : permettre le maintien à domicile et garantir un accès effectif aux droits.

Le territoire dispose par ailleurs de 31 EHPAD représentant 2 094 places, dont plus de 58 % habilitées à l'aide sociale, traduisant la volonté d'assurer une prise en charge accessible à tous. La Maison Départementale des Personnes Handicapées, pleinement intégrée aux services départementaux, contribue à simplifier les démarches et à coordonner les parcours.

Au-delà de l'accompagnement administratif, ces CMS assurent également des missions de prévention et de santé publique. En 2023, les centres de santé sexuelle ont accueilli 2 680 personnes et 150 interventions ont été menées auprès des collégiens et lycéens. Autant d'actions qui renforcent la cohésion sociale et l'accès aux services dans un territoire rural et de montagne.



Affirmer la souveraineté alimentaire et préserver le pastoralisme, piliers du territoire bas-alpin

Une agriculture au cœur de l'équilibre territorial

Dans les Alpes de Haute-Provence, l'agriculture et le pastoralisme constituent bien plus que des activités économiques : ils structurent les paysages, façonnent l'identité du territoire et participent à l'équilibre des milieux naturels. Dans un département rural et de montagne, marqué par des contraintes climatiques et géographiques fortes, la question de la souveraineté alimentaire s'inscrit au croisement des enjeux économiques, environnementaux et sociaux.

Le Département place cette thématique au cœur de sa stratégie territoriale, avec un objectif clair : soutenir une agriculture locale résiliente, diversifiée et durable, capable de répondre aux besoins alimentaires du territoire tout en préservant les ressources naturelles et les savoir-faire.

Soutien des filières agricoles adaptées aux spécificités locales

L'action départementale vise à accompagner des filières agricoles en cohérence avec les caractéristiques du territoire bas-alpin. Élevage extensif, pastoralisme, productions de qualité et agriculture de montagne constituent des atouts majeurs, que le Département s'attache à valoriser à travers des politiques de soutien ciblées.

Cette stratégie repose notamment sur l'accompagnement des exploitations agricoles, le soutien à l'installation et à la transmission, ainsi que la valorisation des productions locales. En favorisant des modèles agricoles adaptés aux conditions locales, le Département contribue à maintenir une activité économique essentielle dans les zones rurales et à préserver des paysages ouverts, caractéristiques des Alpes de Haute-Provence.

Le pastoralisme, un enjeu environnemental et territorial majeur

Le pastoralisme occupe une place centrale dans la gestion des espaces naturels et agricoles du département. Il joue un rôle déterminant dans l'entretien des paysages, la prévention des risques naturels, notamment les incendies, et la préservation de la biodiversité.

Conscient de ces enjeux, le Département inscrit le soutien au pastoralisme dans une approche globale, articulant développement économique, protection de l'environnement et gestion durable des espaces. Cette stratégie implique un accompagnement des éleveurs, une prise en compte des usages multiples des espaces naturels et une concertation étroite avec l'ensemble des acteurs concernés, afin de concilier activités agricoles, pratiques touristiques et préservation des milieux.

Renforcer les circuits courts et l'ancrage local de l'alimentation

La souveraineté alimentaire repose également sur la capacité à relocaliser une partie de la production et de la consommation. Le Département encourage ainsi le développement des circuits courts et des filières locales, en lien avec les collectivités, les acteurs économiques et les établissements publics.

Cette orientation vise à rapprocher producteurs et consommateurs, à sécuriser les débouchés agricoles et à favoriser une alimentation de qualité, accessible et ancrée dans le territoire. Elle s'inscrit dans une logique de valorisation des productions locales, de soutien à l'économie agricole et de réduction de l'empreinte environnementale liée aux transports alimentaires.

Une approche transversale intégrée aux politiques départementales

La stratégie départementale en matière de souveraineté alimentaire ne se limite pas au seul champ agricole. Elle s'articule avec d'autres politiques publiques, notamment en matière d'aménagement du territoire, de transition écologique, de développement touristique et de gestion des espaces naturels.

En intégrant l'agriculture et le pastoralisme dans une vision globale du territoire, le Département affirme une approche transversale, visant à renforcer la résilience des Alpes de Haute-Provence face aux défis climatiques, économiques et sociaux. Cette stratégie contribue à préserver un modèle agricole adapté aux spécificités locales, tout en préparant l'avenir du territoire.

Le sens du conseil au cœur de l'action territoriale

Guy De Chergé

Directeur de cabinet du conseil Départemental de l'Eure-et-Loir

Portrait rédigé par : Jean-Philippe Delbonnel, Rédacteur en Chef du Journal des Départements

Guy de Chergé fait partie de ces profils dont la trajectoire raconte le cœur du service public territorial. Aujourd'hui directeur de cabinet au Département d'Eure-et-Loir, il occupe une position stratégique où s'articulent conseil politique, coordination institutionnelle et pilotage opérationnel. Ce rôle exige une vision claire, une disponibilité constante et une capacité à transformer une orientation politique en action concrète — trois dimensions qu'il maîtrise.

Avant de rejoindre le Département, il s'est affirmé dans l'univers municipal et intercommunal, notamment à Mantes-la-Jolie, Vernon et au Département de l'Eure. Ces expériences successives lui ont donné une connaissance rare de l'écosystème territorial : la gestion de crise, la communication politique, le lien avec les forces vives, la relation élus-administration, mais aussi les contraintes techniques et les rythmes institutionnels. Il sait ce que signifie « faire territoire » au quotidien.

Ce qui caractérise Guy de Chergé n'est pas l'effet de manche, mais la constance. La fonction de directeur de cabinet ne se voit pas toujours, mais elle se mesure : dans la fluidité des dossiers, la cohérence des choix, la stabilité des relations et la coordination des acteurs.

Ceux qui le connaissent y ajoutent une faculté à travailler sans surjouer, à tenir une ligne, à absorber les tensions et à rendre l'action publique lisible.

À l'heure où les collectivités doivent à la fois décider vite, expliquer mieux et coopérer davantage, Guy de Chergé incarne une génération de directeurs de cabinet pour qui l'efficacité et le sérieux priment sur le bruit. Une manière de servir la politique sans chercher la lumière — mais en éclairant l'action.



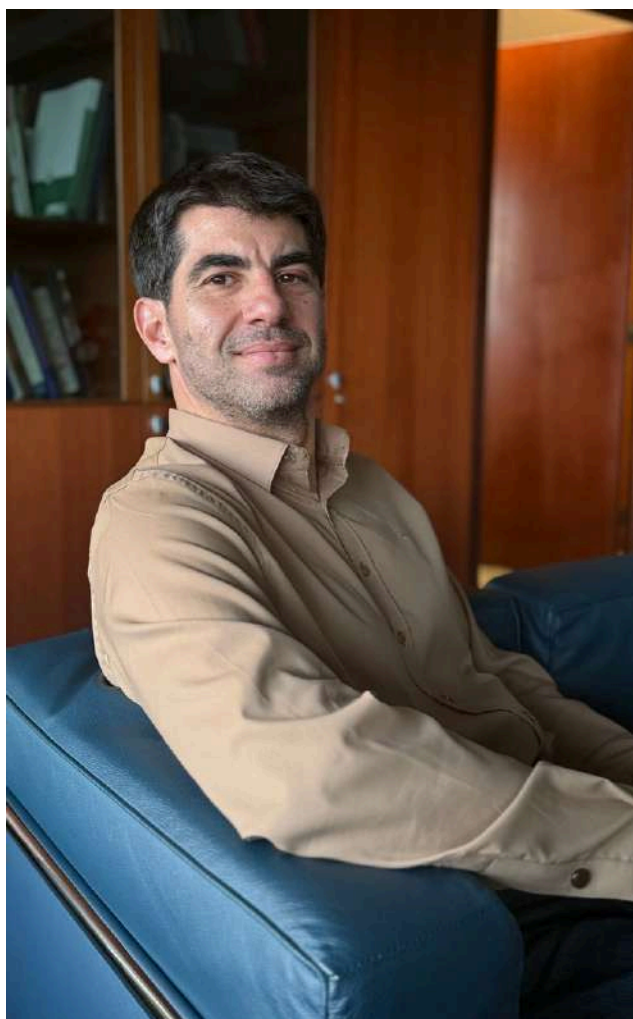
@cd28

La politique par le territoire, le territoire par la transmission

Jean Brunel

Directeur de cabinet de la Présidente du Conseil Départemental de l'Aude

Portrait rédigé par : Jean-Philippe Delbonnel, Rédacteur en Chef du Journal des Départements



Jean Brunel est de ceux pour qui la politique n'est pas un métier tardif mais une socialisation précoce. Enfant, il lisait "L'hebdo des socialistes" chez son grand-père et découvre en 1988 la figure de Mitterrand à la télévision. Dans la famille, le centre de gravité est clair : un père maire de Conilhac-Corbières et haut fonctionnaire à la retraite, une mère assistante sociale (retraîtée) et militante CFDT. La gauche n'est pas un slogan, c'est un milieu.

En 2001, première carte au Mouvement des jeunes socialistes. "Tu t'es toujours senti socialiste, engage-toi", se dit-il. Une timidité qui devient réserve, mais jamais retrait.

Mendès-France et Jospin comme boussole morale, et déjà la certitude que le pouvoir local se construit dans la durée. Étudiant à Montpellier, encarté dans l'Aude : l'équation est révélatrice. Paris ne sera jamais l'horizon.

De la jeunesse militante, il garde l'exigence et la méthode. Animateur fédéral du MJS, secrétaire national, puis premier secrétaire fédéral du PS de l'Aude. En 2014, il est élu à 96,6 % — "un score nord-coréen ou soviétique, au choix", plaisante-t-il. L'humour désamorce l'autorité, mais la légitimité est là. Jean Brunel appartient à cette gauche de territoire qui a fait ses classes à la fédération, pas sur les plateaux. Il sera aussi membre du bureau national du PS puis laisse ses responsabilités en 2021, tout en demeurant militant.

En parallèle, l'université. DEA puis recherche doctorale en sciences de l'information et de la communication portant sur la communication publique. D'abord attaché temporaire d'enseignement et de recherche, il exerce comme chargé d'enseignement à Montpellier 3 depuis une vingtaine d'année. Là encore, cohérence : comprendre, analyser, transmettre. La communication et la politique comme objet d'étude tout autant que comme fonction.

En 2009, cap sur le Département. D'abord chargé de communication, puis chef de cabinet en 2011 et directeur en 2013. La présidence change en 2020 : Hélène Sandragné succède à André Viola et reconduit Jean Brunel. La continuité n'est pas du confort, c'est de la confiance.

Jean Brunel n'a jamais confondu la gauche avec le culte du verbe. Chez lui, la politique se pratique à vitesse longue, dans les institutions, au contact des solidarités, des agents, des élus et des militants. Là où d'autres regardent l'État depuis Paris, il le regarde depuis l'Aude. Dans une France qui redécouvre les départements, cette perspective vaut boussole.

Le portrait le montre tel qu'il est : rationnel, discret, fidèle, universitaire et politique. La République territoriale se tient aussi grâce à ces hommes qui savent tenir un Département sans bruit, avec méthode, et sans jamais perdre la boussole morale qui les a amenés là.

La discrète mécanique du pouvoir territorial

Arnaud Bourdin

Directeur de cabinet du Département de Loire-Atlantique

Portrait rédigé par : Jean-Philippe Delbonnel, Rédacteur en Chef du Journal des Départements

Il existe des trajectoires discrètes qui façonnent pourtant durablement les collectivités. Celle d'Arnaud Bourdin en fait partie. Depuis plus d'une décennie, il dirige le cabinet du président du Département de Loire-Atlantique, un poste où l'on ne dure jamais par hasard. Tenir dans le temps, c'est tenir dans la confiance, l'exigence et la cohérence politique.

Formé au droit, aux sciences politiques et à l'administration publique, Arnaud Bourdin incarne ce profil singulier de la « haute ingénierie territoriale » : à la fois capable de comprendre l'arène politique, d'intégrer les contraintes juridiques, de dialoguer avec les services et de traduire un projet institutionnel en décisions opérationnelles. Chez lui, la politique locale n'est ni bavardage ni fracas : c'est un travail patient, structuré, à mi-chemin entre stratégie, coordination et arbitrage.

Le style est méthodique. Peu de posture, beaucoup de méthode. Le cabinet n'est pas un décor mais un organe d'équilibre : interface entre exécutif et administration, lieu de filtrage des priorités, atelier de préparation des décisions. Dans le maquis de l'action publique, un directeur de cabinet est celui qui sait à la fois où l'on va, comment on y va et ce que cela coûte d'y aller. Cette vision-là, Arnaud Bourdin la cultive sans emphase et sans agitation.

Sa longévité est un indice précieux. Elle dit l'importance de la continuité dans un département où les enjeux sociaux, territoriaux, scolaires, environnementaux et partenariaux s'entremêlent. Elle dit aussi quelque chose de l'homme : sérieux, fiable, loyal au projet qu'il sert, et attentif aux dynamiques silencieuses qui structurent un territoire. À l'heure où beaucoup confondent communication et action, il rappelle que le pouvoir local se construit dans la durée.

On oublie souvent que les départements sont devenus des acteurs centraux des solidarités humaines — enfance, autonomie, handicap, insertion — tout en étant pris entre métropoles et régions. Naviguer dans cet espace complexe suppose un regard lucide, une lecture fine des acteurs et une capacité à tenir la boussole dans les tempêtes. C'est exactement là que se joue l'expertise d'Arnaud Bourdin.

Portrait d'un homme peu visible mais très utile, dont la fonction n'est jamais d'occuper la lumière, mais de la maintenir dans la bonne direction.



@CD44

Damien Parisien

Directeur Général Exécutif du laboratoire pharmaceutique BENTA Lyon

Portrait rédigé par : Jean-Philippe Delbonnel, Rédacteur en Chef du Journal des Départements



Damien Parisien appartient à cette catégorie rare de dirigeants capables d'allier maîtrise technique, vision stratégique et élégance comportementale. Ingénieur de formation, nourri par plusieurs expériences structurantes dans les biotechs et la santé, il a progressivement construit une expertise solide, allant des grands groupes aux acteurs industriels plus agiles. Aujourd'hui CEO de Benta Lyon, il évolue au cœur d'un secteur où l'exigence opérationnelle se conjugue directement avec la souveraineté sanitaire et la compétitivité internationale.

Ce qui distingue Damien Parisien n'est pourtant pas seulement la succession de responsabilités qu'il a assumées, mais la manière dont il les incarne. Allure soignée, regard vif, il décide vite — mais jamais à la légère. Chez lui, la stratégie n'est pas un exercice de communication : c'est un art de la décision, précis, argumenté, assumé. Il connaît les lignes de production, les cycles d'investissement, les rapports de force commerciaux, les contraintes réglementaires, et sait transformer tout cela en vision industrielle concrète.

Au-delà de son rôle de chef d'entreprise, il porte une conception moderne du secteur : européenne dans les ambitions, française dans la souveraineté, ouverte dans le dialogue. Son engagement dans les organisations professionnelles dit aussi sa hauteur de vue et sa capacité à représenter un écosystème tout entier — de la R&D au manufacturing en passant par les enjeux de talents et de supply chain.

On le décrit volontiers comme un chic type, expression qui n'a rien d'anodin. Elle dit la courtoisie sans mollesse, l'efficacité sans brutalité, l'intelligence sans arrogance. Dans un secteur où beaucoup parlent et peu arbitrent, lui arbitre et fait avancer.

À l'heure où l'industrie pharmaceutique française se reconfigure — entre relocalisation, innovation thérapeutique, production stratégique et diplomatie économique — Damien Parisien pourrait bien compter parmi ceux qui donneront le ton des prochaines années. Une trajectoire à suivre, car la combinaison est rare : industrielle, claire, humaine. Et surtout durable.

Dans l'ombre, la solidité de l'action publique **Karine Vincent**

Directrice de cabinet du Département de la Haute-Loire

Portrait rédigé par : Jean-Philippe Delbonnel, Rédacteur en Chef du Journal des Départements

Il est des personnalités qui marquent immédiatement par leur présence. Karine Vincent appartient à cette catégorie rare : une femme dont la bonne humeur naturelle, la bienveillance et la solidité professionnelle installent d'emblée un climat de confiance. Beaucoup la décrivent comme un véritable rayon de soleil. Une énergie positive qui ne relève ni de l'effet ni de la posture, mais d'un tempérament profondément ancré dans le sens du collectif et du service.

Son parcours s'est construit dans la fidélité et l'engagement. Fidélité aux valeurs de la République territoriale, fidélité aux femmes et aux hommes qu'elle accompagne, fidélité aussi à ceux qui ont cru en elle et l'ont guidée. Parmi eux, une figure majeure : Jacques Barrot. Elle évoque régulièrement celui qui lui a donné sa chance, lui a accordé sa confiance et lui a transmis l'essentiel : l'exigence, la loyauté et le sens de l'État. La relation qui les unissait dépassait la simple collaboration professionnelle ; elle relevait d'une véritable filiation intellectuelle et humaine. De lui, elle a conservé le goût du travail bien fait, la hauteur de vue et cette capacité à conjuguer proximité et responsabilité.

Ce socle explique sans doute la manière dont Karine Vincent exerce aujourd'hui ses fonctions : avec rigueur, sens politique et élégance. Car derrière la chaleur humaine se trouve une professionnelle aguerrie, précise, attentive aux équilibres et aux enjeux. Une femme d'organisation et de confiance, capable de tenir le cap dans des environnements exigeants sans jamais perdre de vue l'essentiel : l'intérêt du territoire et de ceux qui y vivent.

À cette rigueur s'ajoute une signature qui la distingue : une véritable culture de la communication, directe et incarnée, que ses collègues reconnaissent immédiatement — jusque dans ces détails symboliques qui créent du lien et affirment l'attachement au territoire. Une communication vécue comme un outil de proximité et de fierté, au service d'une passion profonde pour la ruralité et d'un pragmatisme qui guide chacune de ses décisions.

Aujourd'hui directrice de cabinet de Marie-Agnès Petit, elle évolue aux côtés d'une présidente engagée, déterminée et profondément tournée vers l'action. Une dirigeante qui avance avec méthode, constance et énergie, et qui imprime un rythme soutenu à l'institution départementale. Marie-Agnès Petit est de celles qui ne se contentent pas d'accompagner le mouvement : elle le crée. Travailleuse infatigable, exigeante dans la conduite des dossiers comme dans la mise en œuvre des politiques publiques, elle porte une vision claire pour son territoire et s'emploie à la traduire concrètement.



Son engagement s'inscrit dans la durée, avec une volonté affirmée d'agir, de moderniser et de faire progresser le département.

Dans ce tandem de confiance, Karine Vincent joue un rôle central. Elle accompagne une présidente résolument tournée vers l'avenir, qui décide, construit et entraîne ses équipes dans une dynamique de travail soutenue et ambitieuse. À ses côtés, elle veille, coordonne, conseille et sécurise. Avec méthode, discrétion et efficacité. Une gouvernance tournée vers l'action et l'exigence, où l'humain n'est jamais oublié.

Solaire sans être légère, exigeante sans être dure, fidèle sans être figée : Karine Vincent incarne cette génération de directrices et directeurs de cabinet qui savent conjuguer loyauté, professionnalisme et profondeur humaine. Des femmes et des hommes qui font tenir la République des Départements au quotidien, avec constance, élégance et une rare sincérité.

Le passage du soin à la responsabilité politique

Emmanuelle Coint

1^{ère} Vice-Présidente du Département de la Côte-d'Or,
et Présidente de la Commission Solidarités.

Portrait rédigé par : Jean-Philippe Delbonnel, Rédacteur en Chef du Journal des Départements



Chez Emmanuelle Coint, l'engagement ne s'est jamais réveillé un matin : il a poussé au rythme d'une trajectoire cohérente où l'on commence par soigner, puis par accompagner, puis par décider. Infirmière au CHU de Dijon avant d'être élue, elle a gardé ce regard clinique qui observe d'abord les situations, les êtres et leurs fragilités avant de parler de politique. Rien de théorique : du concret, du vécu, du social.

Son entrée en politique est née de la canicule de 2003, lorsqu'elle porte la voix de l'ADMR devant Jean-Pierre Raffarin et Louis de Broissia. Elle ne cherchait pas une carrière, on est venu la chercher. En 2008, elle devient conseillère départementale, puis conseillère régionale la même année. En 2022, elle devient première vice-présidente en charge des Solidarités du Département de la Côte-d'Or — la première femme à occuper ce rang. Une première qui compte, mais qu'elle refuse de transformer en fanfare : pour elle, l'essentiel reste que la fonction serve, pas qu'elle distingue.

Emmanuelle Coint a fait de la solidarité un mandat et de la protection un principe. En tant que présidente de la commission Solidarités, elle navigue dans les zones les plus sensibles de l'action départementale : l'autonomie, le handicap, le RSA, la protection de l'enfance. Derrière les chiffres — plus de 10 000 allocataires de l'APA, 10 000 bénéficiaires du RSA, 3 000 enfants suivis — elle insiste sur autre chose : le sur-mesure. "Répondre à tous et à chacun", dit-elle. Une collectivité au plus près de la vie réelle, pas des blocs statistiques.

Son territoire, c'est aussi l'addition des autres : les maires, l'État, les intercommunalités, les agences, les associations, les chambres, les entreprises... Elle croit à la politique comme orchestration — un président comme chef d'orchestre, un exécutif qui joue juste, des partenaires qui apportent leur expertise. Le collectif comme méthode, pas comme slogan.

Ce qui frappe chez Emmanuelle Coint, c'est cette capacité rare à relier les mondes : le soin, le social, l'associatif, le politique, le territorial. Comme si sa première formation — infirmière — avait fixé un code : observer, écouter, diagnostiquer, agir. Et surtout, ne jamais confondre pouvoir et vanité.

Première vice-présidente, elle parle d'humilité, de discernement, de ténacité et de bienveillance comme qualités essentielles de l' élu. Une conception vocationnelle de la politique. Une manière d'habiter la fonction qui dit : l' élu n'est pas là pour lui-même, mais pour créer les conditions du possible.

Dans une France qui vieillit, qui se fracture, qui s'isole parfois, Emmanuelle Coint rappelle qu'un Département peut encore être un rempart — à condition de ne jamais oublier le terrain, les invisibles et les plus fragiles.

Chef d'orchestre discrète de l'action départementale **Delphine Metz**

Directrice de cabinet du Département de la Haute-Savoie

Portrait rédigé par : Jean-Philippe Delbonnel, Rédacteur en Chef du Journal des Départements

Delphine Metz appartient à cette génération de femmes qui ont fait de la politique une discipline sérieuse, exigeante, et profondément incarnée. Depuis 2021, elle dirige le cabinet du Président et des élus du Département de la Haute-Savoie. Un poste qui ne se résume ni à l'organisation ni à la coordination, mais qui demande ce mélange rare de stratégie, de loyauté, d'intuition institutionnelle et de sang-froid.

Son parcours parle pour elle. Avant l'exécutif départemental, Delphine Metz a passé plus de dix ans à l'Assemblée nationale, dans l'entourage parlementaire de Martial Saddier, d'abord comme attachée, puis comme directrice de cabinet. Elle y apprend ce que la politique donne rarement gratuitement : le sens du texte, la mécanique législative, le rapport au territoire, les réseaux, les compromis, et cette part invisible du travail politique que seuls les praticiens connaissent — la fabrication d'une décision.

Formée à l'ingénierie politique à l'IEP d'Aix-en-Provence, et passée par le droit et les sciences politiques à Strasbourg, elle a construit un capital d'analyse et d'écriture qui lui permet aujourd'hui de tenir un cabinet non comme une simple structure administrative mais comme un véritable poste de commandement. Elle sait traduire le politique en action, le territoire en enjeux, et les élus en stratégie. Ce n'est pas anodin : le cabinet est un métier où les mots deviennent des actes.

Dans l'exercice, Delphine Metz fait le choix du pragmatisme élégant : parler juste, agir vite, structurer sans bruit. Ceux qui la côtoient évoquent une capacité rare à garder la tête froide quand le tempo s'accélère, à maintenir la cohésion entre les élus et les services, et à défendre la ligne politique sans outrance. Dans un département où l'attractivité, la ruralité, la montagne, la transition écologique et le développement économique se mêlent, cette compétence vaut boussole.

Son style pourrait se résumer ainsi : précision, fidélité, méthode. Ce sont trois qualités cardinales dans un moment où les départements redeviennent des centres de gravité politiques et opérationnels, notamment sur les solidarités humaines, la santé, la mobilité, l'aménagement et la transition énergétique. Delphine Metz s'y inscrit sans bruit, mais avec efficacité — ce qui, en politique, est peut-être la forme la plus aboutie de reconnaissance.



Piloter l'équilibre du système de santé français

Marie Daudé

Directrice générale de l'Offre de Soins

Portrait rédigé par : Jean-Philippe Delbonnel, Rédacteur en Chef du Journal des Départements



Marie Daudé appartient à cette génération de hauts fonctionnaires qui conjuguent expertise des politiques publiques et engagement. Son parcours tourné vers les politiques sociales et sanitaires, s'est construit au cœur des grandes directions ministérielles mais aussi au contact des professionnels, des élus et des usagers.

Depuis 2022, elle est directrice générale de l'offre de soins au ministère de la Santé. À ce poste stratégique, elle pilote l'offre et les parcours de soins sur l'ensemble du territoire national. Accès aux soins, financement, attractivité des métiers de la santé, recherche et innovation : sa direction est au centre des équilibres du système de santé français, dans un contexte de tensions majeures et de transformations profondes. Ces sujets sensibles exigent concertation et pédagogie. Aussi, elle multiplie les déplacements et échanges avec les fédérations hospitalières, les syndicats, les ordres professionnels et les représentants d'usagers.

Formée à Sciences Po puis à l'ENA, elle intègre à sa sortie les grandes administrations de l'État. Elle débute à la Direction des hôpitaux, où elle travaille sur le financement des établissements, avant de rejoindre la Cour des comptes, expériences qui lui donnent une maîtrise fine des enjeux budgétaires et de l'évaluation des politiques publiques.

Elle poursuit ensuite au sein de la Direction de la Sécurité sociale, où elle occupe plusieurs postes de sous-directrice puis de cheffe de service. Accès aux soins, retraites, protection sociale complémentaire : elle contribue à piloter des réformes structurantes dans des domaines sensibles, marqueurs du modèle social français.

Son expérience se renforce encore lorsqu'elle rejoint les cabinets ministériels. Directrice de cabinet auprès de plusieurs ministres des Solidarités et de la Santé, elle accompagne les grandes décisions politiques et entretient alors un dialogue suivi avec les parlementaires, les partenaires sociaux et le monde associatif. Pendant la crise sanitaire, elle a participé aux arbitrages quotidiens dans le champ social, tout en restant en lien étroit avec les acteurs de terrain.

En 2020, elle rejoint la Ville de Paris comme secrétaire générale adjointe, élargissant son champ d'action à la gestion d'une grande collectivité territoriale et à des dossiers relatifs aux affaires scolaires, à la petite enfance, à la jeunesse et à la culture. Cette étape renforce sa compréhension des enjeux locaux et de l'articulation entre État et territoires.

À la tête de la Direction générale de l'offre de soins, elle incarne une approche structurée, rigoureuse et profondément ancrée dans la connaissance des mécanismes publics. Son rôle consiste à garantir la cohérence nationale de l'organisation des soins tout en tenant compte des réalités territoriales.

Marie Daudé incarne ainsi une haute fonction publique de terrain : technique, certes, mais profondément tournée vers le dialogue. Dans une période où le système de santé se trouve sous pression, son parcours rappelle que la transformation durable repose aussi sur une connaissance fine des institutions et une capacité à agir dans la continuité.

À l'heure où l'offre de soins doit se réinventer face aux défis démographiques et organisationnels, elle se trouve au centre de l'équation. Une position exigeante, au croisement de la stratégie nationale et des réalités quotidiennes.

Au-delà des pierres : les Abbayes cisterciennes de Thann et de Munster

Au cœur de l'Alsace, entre collines verdoyantes et vallées encaissées, les abbayes cisterciennes de Thann et de Munster se dressent comme des témoins silencieux d'une spiritualité millénaire. Ces monastères, souvent discrets mais puissants par leur aura, racontent l'histoire de la foi, du travail et de la méditation des moines cisterciens, qui ont su marquer durablement le paysage architectural et culturel de la région.

Histoire et architecture

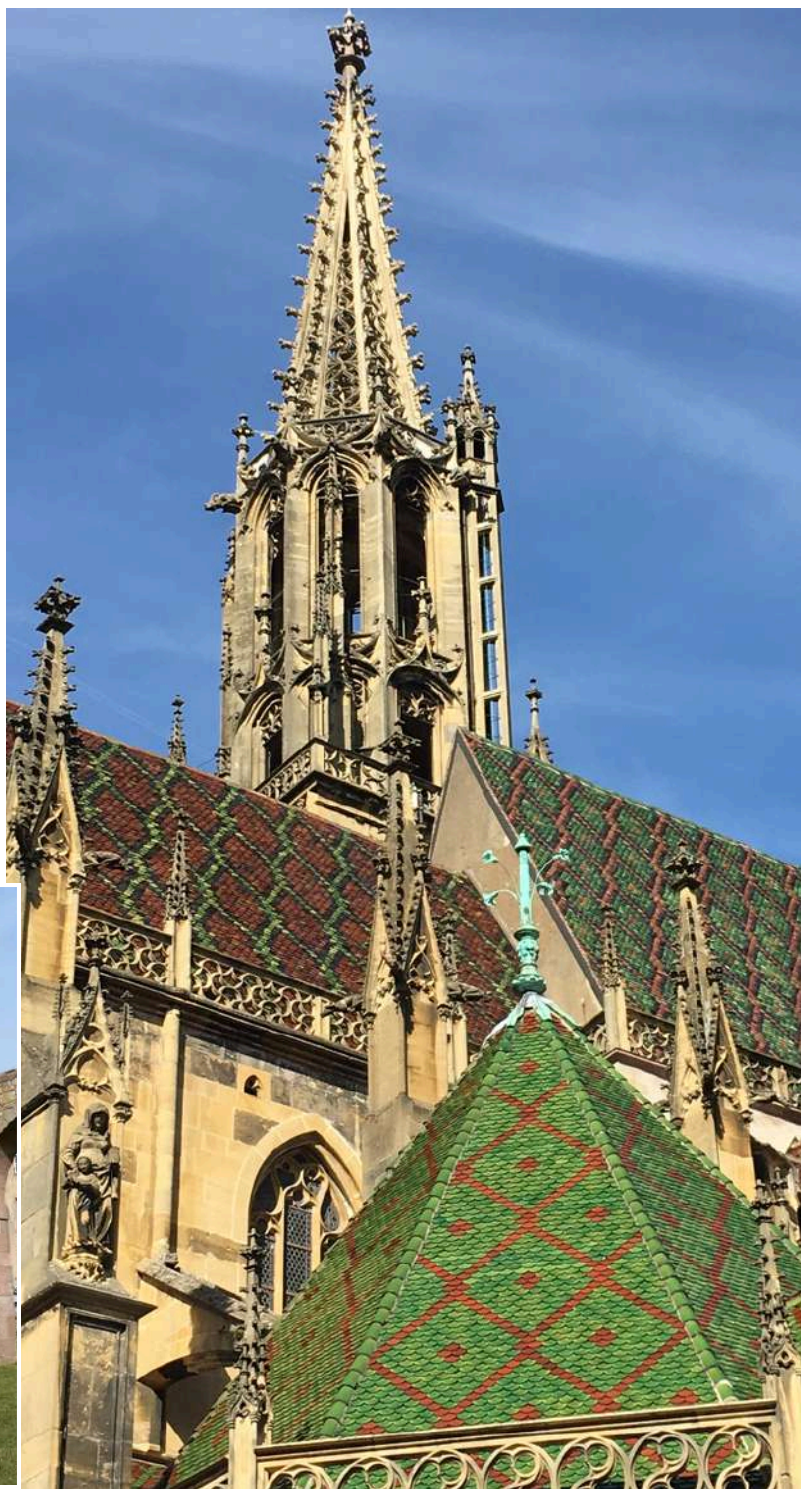
Fondées au XII^e siècle, ces abbayes reflètent l'idéal cistercien : simplicité, austérité et harmonie avec la nature. À Thann, l'abbaye se distingue par ses cloîtres et chapelles sobrement décorés, tandis que celle de Munster s'étend dans une vallée offrant un cadre propice au recueillement. Les pierres des bâtiments, souvent extraites localement, portent les traces du temps et des restaurations, racontant l'histoire d'une vie monastique rythmée par la prière et le travail manuel. L'architecture allie fonctionnalité et beauté silencieuse, avec des arcs gothiques élégants et des voûtes sobres qui inspirent la méditation.

Anecdotes et faits marquants

Ces abbayes ont traversé les siècles malgré les guerres, les révolutions et les réformes religieuses. À Munster, il est dit que les moines fabriquaient un fromage aujourd'hui célèbre, symbole de leur savoir-faire et de leur lien avec le terroir. À Thann, certaines pierres gravées dans les murs racontent des histoires de mécènes et de familles locales ayant soutenu l'abbaye. Chaque édifice est ainsi un récit tangible de la vie monastique et des communautés qui l'ont entourée.

Héritage et mémoire

Aujourd'hui, les abbayes de Thann et de Munster sont autant des lieux de visite que des sanctuaires spirituels. Elles accueillent des pèlerins, des chercheurs et des touristes appelant que derrière chaque pierre se cache un mode de vie, une philosophie et une spiritualité ancestrale. Leur présence continue d'inspirer la région, témoignant que la foi et l'art, même dans la plus grande sobriété, laissent une empreinte durable dans le temps.





La Chronique Santé : Une année au cœur des déserts médicaux : immersion, colère... et solutions

PRÉSENTÉE PAR ALEXANDRE CHÉROUX

Anaïs Werestchack et Brice Philippon ont parcouru 20 000 kilomètres en van pendant un an. Objectif : remplacer des soignants dans les déserts médicaux partout en France.

Elle est médecin généraliste. Lui est kinésithérapeute. Ensemble, ils ont effectué 12 étapes, remplacé 31 confrères et pris en charge plus de 5 000 patients. Une immersion totale qu'ils racontent dans leur livre : *Urgent ! Recherche médecin : Une année d'immersion au cœur des déserts médicaux*.

Mais au-delà du récit d'aventure, c'est un diagnostic sans filtre qu'ils livrent. Un constat : la désertification est plus profonde qu'on ne l'imagine, elle ne se résume pas à une carte en rouge sur un PowerPoint.

Sur le terrain, Anaïs Werestchack décrit des retards de diagnostic majeurs, des patients cumulant diabète, insuffisance cardiaque et troubles cognitifs, des renoncements aux soins assumés, des territoires où certains patients déclarent : « Nous, on est foutus. »...

Dans certaines zones, la médecine n'est plus un service parmi d'autres : elle redevient une ressource rare. Cette immersion leur a également permis d'observer les disparités entre territoires ruraux et urbains, mais aussi le fossé entre la formation médicale — très hospitalo-centrée — et la réalité de l'exercice isolé.

« La rencontre ne se fait pas », explique la médecin. Les étudiants ne découvrent presque jamais ces territoires durant leur cursus. Et ce que l'on ne connaît pas... fait peur. Un paradoxe majeur : trop peu de médecins... et pourtant des remplaçants disponibles.

L'un des enseignements les plus frappants concerne les remplacements : 75 % des généralistes n'arrivent pas à se faire remplacer. Cela représenterait près de 40 millions de consultations perdues durant l'été. Dans le même temps, des remplaçants ne travaillent en moyenne que 26 semaines par an.

Or, les stages et remplacements constituent souvent la première porte d'entrée vers une installation durable. Beaucoup de jeunes soignants s'installent après avoir expérimenté un territoire en remplacement.

De la colère à la volonté d'agir

Le couple a rencontré députés, Assurance Maladie, représentants institutionnels. Ils ont partagé leurs constats, formulé des propositions. Leur ressenti ? Une écoute attentive... mais peu d'actions concrètes derrière. D'où ce livre, pensé comme un électrochoc mais aussi comme une main tendue : aux jeunes soignants, aux collectivités, aux décideurs.

Ils y défendent plusieurs pistes simples et pragmatiques : faciliter la mise en relation, mieux accompagner l'arrivée temporaire, valoriser les territoires autrement, encourager l'expérimentation avant l'installation.

Et si l'attractivité était la clé oubliée ?

Ce tour de France révèle une évidence : la question n'est pas seulement combien de médecins former, mais comment créer la rencontre. Entre des soignants en quête de sens, d'expérience, de mobilité, des territoires prêts à accueillir et des patients en attente.

L'installation ne se décrète pas. Elle se prépare. Elle passe par : la visibilité des opportunités, la sécurisation des remplacements, la valorisation de l'environnement de vie, et une mise en relation moderne, structurée et humaine. C'est peut-être là que se situe le véritable levier : non pas contraindre, mais rendre possible.

Une leçon pour les territoires

Ce que montre l'expérience d'Anaïs Werestchack et Brice Philippon, c'est que beaucoup de territoires ont des atouts, mais ils manquent souvent d'outils pour les rendre visibles aux bonnes personnes. Leur aventure rappelle une chose essentielle : la désertification médicale n'est pas seulement une question sanitaire. C'est aussi une question d'attractivité, de narration et d'organisation. Et parfois, il suffit de créer le bon pont pour que la rencontre ait lieu.

Découvrez-en
plus sur leur
expérience
dans leur livre





Interview avec Isabelle
D'Ambrosio-Pierre,
vice-présidente service
réseau constructeurs et
SMART MOBILITY chez Valeo.

Quels sont les principaux défis des collectivités locales en matière de mobilité durable aujourd'hui ?

Les collectivités locales sont à l'avant-garde de la transition vers une mobilité plus durable. Elles font face au défi majeur de déployer à grande échelle des solutions économes en énergie, tout en garantissant l'accessibilité à tous. Notre objectif est de leur proposer des solutions concrètes et évolutives pour les aider à atteindre leurs objectifs en matière de décarbonation et de fluidité des transports. En combinant notre expertise industrielle et nos technologies de pointe, nous nous positionnons comme un véritable accélérateur de cette transition locale, en vue de construire des écosystèmes de mobilité plus intelligents et plus durables.

Vous évoquez la construction d'un écosystème énergétique plus sobre en carbone. Quelles sont les solutions concrètes que Valeo met en avant pour accompagner les municipalités ?

Nous proposons un portefeuille de solutions qui couvrent différents aspects de la mobilité durable. Un point essentiel est, bien sûr, l'électrification. Pour que cette transition réussisse, il faut une infrastructure de recharge adaptée. C'est là qu'intervient notre gamme de bornes de recharge Ineez.

La gamme Ineez a été conçue pour rendre l'électrification simple et accessible, que ce soit pour les particuliers ou les professionnels. Nous mettons notamment en avant la borne Ineez Pro, qui est particulièrement adaptée pour les parkings collectifs, les espaces publics et les flottes de véhicules. Elle offre une recharge rapide et s'accompagne d'une connectivité développée en conformité avec les exigences pointues des standards automobiles, tout en répondant aux plus hautes exigences en termes de cybersécurité et non-inflammabilité. C'est une solution robuste pour gérer un volume important de recharges.

Et pour l'usage résidentiel, comment Valeo soutient-il les particuliers ?

Pour l'usage résidentiel, nous avons conçu Ineez Home. Elle est compacte, design, et très simple d'utilisation grâce à son application dédiée. Mais surtout, elle intègre une dimension durable très forte : elle permet aux utilisateurs équipés de panneaux solaires d'optimiser leur consommation et d'intégrer les énergies renouvelables à leurs recharges quotidiennes. C'est une expérience qui se veut à la fois pratique et adaptée aux modes de vie actuels, en phase avec la sobriété énergétique.

Au-delà de la nouvelle vente de véhicules électriques, Valeo s'intéresse aussi à la conversion de l'existant, notamment avec le Rétrofit électrique. Pourquoi cet axe est-il important pour les collectivités ?

Le Rétrofit électrique, qui consiste à convertir des véhicules thermiques en véhicules électriques, est une solution extrêmement pertinente pour les flottes municipales.

Il permet de réduire les émissions de carbone sans avoir à remplacer l'intégralité du parc de véhicules.

Pour des véhicules utilitaires, techniques, ou même des petits bus, cela représente une solution rentable et un allongement de la durée de vie des actifs, ce qui est un point clé dans une logique d'économie circulaire.

Quel est le rôle précis de Valeo dans ce processus de Rétrofit, qui est souvent réalisé par des acteurs spécialisés ?

Nous fournissons les composants essentiels. Notre offre inclut des composants OEM (Original Equipment Manufacturer) standardisés et éprouvés, tels que des moteurs électriques, des chargeurs-convertisseurs ou des onduleurs. Ces composants, associés à l'expertise des rétrofiteurs – nos partenaires spécialisés – permettent de transformer des flottes avec une garantie de performance et de fiabilité. C'est une manière d'apporter notre savoir-faire au service de la transformation des véhicules existants.

Enfin, la question de l'économie circulaire est de plus en plus prégnante. Comment Valeo y contribue-t-il, notamment pour la micromobilité ?

L'économie circulaire est au cœur de notre stratégie depuis 45 ans. Pour la micromobilité – vélos électriques et autres solutions légères – nous nous concentrons sur le remanufacturing, c'est-à-dire la remise à neuf industrielle, de composants clés comme les batteries, les moteurs et les écrans. Prolonger le cycle de vie de ces équipements est un levier clé pour l'économie circulaire locale.

Avez-vous des exemples concrets de ces initiatives ?

Tout à fait. Notre partenariat avec Smovengo pour les vélos Vélib' est un excellent exemple. Nous assurons la réparation et le remanufacturing de leurs batteries, avec un rythme de 400 unités remanufacturées chaque mois. L'impact environnemental est significatif, puisque le taux de récupération des matériaux d'origine est supérieur à 90 % par batterie. Nous avons également signé un partenariat stratégique avec VoltR, spécialiste du cycle de vie des batteries lithium, pour développer une offre conjointe de réparation et de remanufacturing en Europe. En alliant nos savoir-faire, nous ciblons un taux de réparation unique sur le marché proche de 95 %.

Quel est votre message aux collectivités locales ?

Notre message est clair : Valeo est un partenaire de confiance pour une mobilité plus intelligente et plus durable. Nous avons les solutions, qu'il s'agisse d'infrastructures de recharge, de décarbonation des flottes ou d'économie circulaire. Nous sommes déterminés à développer des partenariats avec les collectivités, les distributeurs et les fournisseurs d'énergie pour stimuler cette transition et nous serons ravis et même désireux de répondre à toute sollicitation.

VALEO INEEZ DES BORNES SANS PRISE DE TÊTE

LA BORNE DE RECHARGE VALEO

UN DES LEADERS MONDIAUX
DE L'ÉLECTRIFICATION DES VÉHICULES

- Intelligente et interopérable
- Robuste et durable - Garantie 3 ans
- Facile à installer et à configurer



WE TAKE CHARGE*

Valeo INEEZ™

*ON S'EN CHARGE

La prévention toujours au cœur des actions de la Mgéfi

Nous le savons aujourd'hui, la prévention est un élément clé pour retarder, voire éviter, la survenue de maladies. C'est pourquoi elle est au centre des préoccupations de la Mgéfi, qui souhaite accompagner ses adhérents à devenir acteurs de leur santé. La mutuelle a donc déployé une véritable stratégie autour de la prévention santé.

Chaque année, ce sont des centaines d'actions de prévention qui sont menées sur tout le territoire. Activité physique, nutrition, santé visuelle et auditive, maladies cardiovasculaires, diabète... autant de thématiques abordées lors d'ateliers animés par des militants de la Mgéfi ou encore à travers des webinaires. Ainsi en 2025, plus de 160 actions de prévention ont été organisées par la Mgéfi dont près de 4 600 agents publics ont pu bénéficier !

Au-delà des actions, la Mgéfi met à disposition de ses adhérents une collection de guides prévention sur des thématiques variées (optique, audition, sommeil, dentaire, maladies rénales, addiction, activité physique, santé mentale, etc.) afin de les accompagner et de donner à chacun les outils pour préserver sa santé. En 2026, la Mgéfi s'est emparée du sujet de l'accident vasculaire cérébral pour créer un nouveau guide prévention santé : « AVC : Agir vite, c'est déjà soigner ! ». Clair, accessible et orienté action, ce guide est un outil pratique et pédagogique qui permet à chacun de comprendre, de savoir réagir, et d'adopter les réflexes prévention. Découvrez-le en scannant ce QR Code :



Plan prévention Mgéfi : cap sur l'activité physique et le bien-être

La Mgéfi, acteur responsable au sein de l'écosystème de santé publique a choisi de mettre en avant l'activité physique et le bien-être dans ses actions de prévention auprès de ses adhérents depuis 2023. L'occasion de rappeler que l'activité physique est reconnue comme un déterminant de santé majeur, permettant de prévenir les maladies, retarder les effets du vieillissement et favoriser le maintien de notre qualité de vie et de notre bien-être.

Au minimum un événement spécifique par an sur ce thème est mis en place dans chaque département : atelier yoga, sophrologie, ostéogym,

initiation à la marche nordique, au Taï chi... des actions tout public ainsi que d'autres adressées plus spécifiquement aux seniors. Ainsi, 105 actions ont été organisées en 2025 sur ce thème, rassemblant plus de 2 600 participants.

La santé mentale : Grande cause nationale

Le gouvernement a désigné la santé mentale comme Grande cause nationale 2025, et poursuit dans cette voie en 2026. Cette décision historique marque un tournant dans la reconnaissance de l'importance du bien-être mental au sein de la société française.

La France s'engage ainsi dans une démarche ambitieuse pour améliorer le bien-être psychologique de sa population et la Mgéfi répond présente. Cette initiative représente une opportunité unique de briser les tabous, d'améliorer l'accès aux soins et de créer une société plus consciente et bienveillante face aux enjeux de santé mentale.

Un colloque sur le thème : « Bien-être mental : une question de santé publique »

Dans cet esprit, la Mgéfi a organisé en 2025 un colloque sur le thème « *Bien-être mental : une question de santé publique* », à l'Institut Mutualiste Montsouris, à Paris. À cette occasion, plusieurs intervenants ont pris la parole afin d'échanger sur cette problématique centrale et ouvert la réflexion sur les solutions à mettre dans les prochaines années, parmi lesquels :

- Marie-Claire CARRERE-GEE, ancienne ministre et sénatrice de Paris,
- Pr Maurice CORCOS, pédopsychiatre et psychanalyste, PU-PH, chef de service du département de psychiatrie de l'adolescent et du jeune adulte de l'Institut Mutualiste Montsouris,
- Dr Guillaume MONOD, psychiatre, consultant au Centre pénitentiaire de Paris-la-Santé, docteur en philosophie,
- Hélène ANTONINI-CASTERA, secrétaire générale de la Fondation John Bost.

Un maillage territorial unique pour accompagner chaque adhérent

La Mgéfi construit avec conviction sa mission d'accompagnement en santé auprès des agents publics depuis de nombreuses années, en s'appuyant sur un réseau engagé de plus de 1 000 militants répartis sur tout le territoire. Grâce à cette présence de proximité unique, la mutuelle est en mesure de proposer des actions de prévention accessibles, concrètes, adaptées aux besoins de chacun et confirme son rôle d'acteur de référence en matière de prévention. Ce maillage humain et territorial, fondé sur l'engagement bénévole et la mobilisation quotidienne de ses militants, permet à la mutuelle de rester au plus près de ses adhérents et de contribuer activement à améliorer leur santé et leur qualité de vie.

Parce qu'être solidaire, c'est agir ensemble, la Mgéfi continuera d'innover, de soutenir et d'accompagner pour faire de la prévention un réflexe partagé et un véritable levier de santé publique.

UN GUICHET UNIQUE POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ MÉDICALE

Avec le lancement de la plateforme « Eure-et-Loir Santé », le Département franchit une nouvelle étape dans la lutte contre la désertification médicale. Pensé comme un outil opérationnel au service des territoires, ce dispositif inédit entend simplifier l'installation des professionnels et structurer durablement l'offre de soins locale.



Face aux tensions persistantes sur l'accès aux soins, les collectivités territoriales passent désormais de l'alerte à l'action. Le Conseil départemental d'Eure-et-Loir a dévoilé à Épernon une plateforme numérique innovante, « Eure-et-Loir Santé », conçue pour accompagner l'ensemble des acteurs du système de santé, des étudiants en formation aux professionnels déjà installés.

Fruit d'un travail collectif associant institutions sanitaires, représentants des professions médicales et acteurs territoriaux, cette initiative repose sur une conviction forte : les réponses aux défis médicaux doivent émerger du terrain et s'appuyer sur une coordination locale renforcée.

La plateforme se présente comme un véritable guichet unique. Les professionnels de santé peuvent y consulter ou publier des offres de remplacement, rechercher des locaux adaptés ou anticiper une transmission d'activité. Les étudiants disposent d'un point d'entrée unique regroupant informations sur les stages, aides financières, solutions d'hébergement et opportunités professionnelles. Les communes et intercommunalités peuvent, de leur côté, valoriser leurs équipements médicaux et promouvoir leur attractivité auprès des futurs praticiens.

Au-delà de la dimension numérique, l'outil traduit une évolution profonde du rôle des Départements dans les politiques de santé. Longtemps considérées comme un domaine relevant principalement de l'État, ces questions deviennent aujourd'hui un enjeu majeur d'aménagement du territoire. En centralisant les informations et en facilitant les mises en relation, « Eure-et-Loir Santé » vise à lever les freins administratifs et logistiques qui compliquent encore trop souvent les installations.

Inspirée des grandes plateformes de mise en relation, la solution mise sur la simplicité d'usage, la gratuité et l'efficacité opérationnelle. L'objectif est clair : faire gagner du temps aux professionnels tout en renforçant la visibilité du territoire. Il ne s'agit pas seulement d'attirer de nouveaux médecins, mais de créer un environnement favorable à l'exercice médical et à la coopération entre acteurs locaux.

Cette démarche illustre une tendance de fond observée dans de nombreux territoires : face aux défis démographiques médicaux, les réponses les plus concrètes émergent souvent à l'échelle départementale. Proximité avec les élus locaux, connaissance fine des bassins de vie et capacité de coordination positionnent les Départements comme des acteurs clés de l'attractivité sanitaire.

Avec « Eure-et-Loir Santé », l'Eure-et-Loir entend ainsi démontrer qu'innovation publique et pragmatisme territorial peuvent aller de pair. En facilitant chaque étape du parcours professionnel, de la formation à l'installation, le Département fait le pari d'une action publique plus agile, tournée vers les besoins réels des habitants comme des soignants.



Dans la Drôme, l'agriculture se défend aussi à table

Du Salon international de l'agriculture aux cantines des collèges, le Département de la Drôme affirme une stratégie agricole fondée sur la qualité, la proximité et la souveraineté alimentaire.

À l'heure où le monde agricole traverse une crise profonde et où les accords commerciaux internationaux interrogent la capacité de la France à protéger ses filières, le **Département de la Drôme** fait le choix d'une action publique concrète et lisible. En 2026, sa 20^e participation au **Salon international de l'agriculture** illustre la constance d'un engagement en faveur d'une agriculture de qualité, créatrice de valeur et ancrée dans les territoires.

Premier département agricole d'Auvergne-Rhône-Alpes et l'un des plus engagés de France en agriculture biologique, la Drôme s'appuie sur une diversité de productions reconnues, 37 labels et signes officiels de qualité, et une stratégie agricole assumée. Installé cette année dans le Pavillon 7.3 – Hall des régions, le stand départemental change de dimension. Pour la première fois, les produits drômois y sont proposés à la vente directe, offrant aux producteurs un retour économique immédiat et traduisant un soutien qui dépasse la seule promotion institutionnelle.

Mais l'action du Département ne se limite pas à la vitrine parisienne. Elle s'incarne surtout au quotidien, dans les politiques publiques de proximité. La restauration scolaire en est l'un des leviers majeurs. Chaque année, 1,7 million de repas sont servis dans les 31 collèges publics drômois selon une politique d'achats structurée, fondée sur le fait maison, les produits bruts, les circuits courts et des approvisionnements majoritairement français.

Les résultats sont sans équivoque. L'ensemble des collèges est engagé dans la démarche Ecocert, avec des performances qui dépassent largement les exigences de la loi EGAlim : plus de 60 % de produits durables et de qualité, près de 52 % issus de l'agriculture biologique, et une part significative de produits d'origine française, notamment pour les viandes, les légumes, le pain et les produits laitiers. À elle seule, la restauration scolaire départementale représente plus d'un million d'euros injectés chaque année dans l'économie agricole locale.

Au-delà des chiffres, c'est une vision politique qui se dessine. Face aux fragilités du modèle agricole français, la Drôme assume le rôle des départements comme acteurs clés de la souveraineté alimentaire. L'objectif affiché est clair : atteindre 100 % de produits français dans les cantines des collèges, sans hausse du prix des repas autre que celle liée à l'évolution des coûts. Une ambition qui transforme la restauration collective en outil stratégique de soutien aux filières, de sécurisation des débouchés agricoles et de valorisation des savoir-faire territoriaux.

En articulant promotion des filières, soutien économique direct et politiques publiques opérationnelles, la Drôme illustre une approche départementale offensive, pragmatique et tournée vers l'avenir. Une démonstration concrète de la capacité des départements à agir, là où les enjeux agricoles, économiques et alimentaires se rejoignent.



**VENIR
C'EST SOUTENIR !**

**21 FÉVRIER
> 1 MARS 2026**
PARIS EXPO
PORTE DE VERSAILLES

CEES VACHES REPRÉSENTENT LES 36 RACES FRANÇAISES
QUE LE SALON CONTINUE DE SOUTENIR

#SIA2026 @SIA2026
SALON-AGRICULTURE.COM

CENEGA COMEXPOSIUM

Salon international de l'agriculture : 20 ans de présence et d'excellence pour la Drôme

Du 21 février au 1er mars 2026, le Département célèbre 20 ans de présence, mais aussi de valorisation et de défense de l'agriculture drômoise, au Salon international de l'agriculture à Paris.

La Drôme, première économie agricole de la région Auvergne Rhône-Alpes, représente près de 4 milliards d'euros de valeur de production cumulée chaque année. Elle constitue un poids lourd agroalimentaire aux filières et aux savoir-faire reconnus à travers la France et le monde.

Le stand du Département intègre, pour la première fois cette année, le « hall des Régions », et ouvre une vitrine à 21 exploitants et artisans drômois venus à Paris pour vendre leurs produits.

L'événement est aussi l'occasion de rappeler que le monde agricole est sous pression, et que trop d'agriculteurs, confrontés à des crises climatiques et sanitaires répétées, à une concurrence déloyale, ou encore à une surcharge normative sans précédent, ne vivent pas dignement du fruit de leur travail.



Un engagement sanctuarisé

Présent à l'inauguration du stand du Département de la Drôme ce mardi 24 février, Franck SOULIGNAC, président du Conseil départemental, refuse d'être « le témoin passif d'une désagriculture de notre pays comme nous l'avons été sur sa désindustrialisation », et appelle à un véritable sursaut collectif. « Si nous voulons que notre agriculture reste forte, vivante, souveraine et transmise aux générations futures, alors chacun doit prendre sa part. ». Il réaffirme la détermination de la collectivité à apporter tout son soutien à celles et ceux qui façonnent et cultivent nos paysages.



« Nous avons fait un choix politique clair : le budget que le Département consacre à l'accompagnement de nos agriculteurs est préservé et sanctuarisé pour la deuxième année consécutive. »

Des assiettes 100% françaises dans les collèges

Depuis longtemps, le Département agit pour offrir aux collégiens des repas sains et élaborés avec des produits de qualité, bios et locaux. Il surpasse d'ailleurs les objectifs définis par la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, dite « EGALIM », avec plus de 50% de produits bios, près de deux tiers de produits d'origine française et 30% de local.

« Aujourd'hui, dans un contexte de crise agricole, nous allons encore plus loin » affirme monsieur SOULIGNAC. « Nous engageons progressivement, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2026, les restaurants de nos collèges vers le 100% français pour les produits qui peuvent être cultivés dans notre pays, sans renoncer bien sûr à notre avance sur le bio et le local. »

Défendre le pastoralisme et reconnaître un patrimoine agricole d'exception

En cette année internationale du pastoralisme, 8 Départements alpins s'unissent sous l'impulsion de la Drôme pour obtenir la hausse du plafond de prélèvement face au loup. Savoie, Haute Savoie, Hautes Alpes, Alpes de Haute Provence, Alpes Maritimes, Vaucluse, Haute Loire et Drôme s'unissent pour défendre ainsi nos éleveurs confrontés à une situation intenable.

Le Département accompagne et soutient en outre deux candidatures actuellement menées en vue d'inscrire les paysages lavandicoles de la Drôme provençale et ceux des Côtes-du-Rhône septentrionaux, entre Vienne et Valence.

Si le Salon international de l'agriculture constitue une vitrine nationale majeure, l'ambition du Département dépasse ces quelques jours parisiens et agit au quotidien pour faire vivre une Drôme agricole forte, productive, exigeante et enracinée dans ses territoires. Pour le président du Conseil départemental, « sans cette belle et noble agriculture, la Drôme ne serait plus la Drôme. »



Le Nord renforce son engagement pour le “manger local” avec Saveurs en’Or

Au Salon international de l’agriculture, le Département du Nord a officialisé un partenariat stratégique avec Saveurs en’Or. Objectif : promouvoir, auprès de tous les Nordistes, les produits cultivés, élevés et transformés sur le territoire. Une nouvelle étape structurante pour consolider les filières agricoles locales et ancrer durablement le réflexe d’approvisionnement de proximité.

Mardi 24 février, au cœur du Salon international de l’agriculture, le Département du Nord et Saveurs en’Or ont signé une convention de partenariat visant à valoriser les produits locaux auprès du grand public. La signature est intervenue en présence de Bertrand Gaume, préfet du Nord, scellant un engagement commun en faveur des filières agricoles nordistes.

Marque collective reconnue dans les Hauts-de-France, Saveurs en’Or distingue des produits cultivés ou élevés dans le Nord, ainsi que des denrées transformées à partir de matières premières locales. À travers cette alliance, le Département entend amplifier la visibilité de ces productions et renforcer le lien entre consommateurs et agriculteurs.

« Avec la signature de cette convention, nous franchissons une étape décisive dans le soutien que nous apportons aux agriculteurs nordistes. Notre engagement en faveur de l’approvisionnement local, déjà pleinement déployé au sein de nos restaurations collectives, s’ouvre désormais à l’ensemble des Nordistes », souligne Patrick Valois, vice-président en charge de la Ruralité et de l’environnement.

Développer le réflexe local

Concrètement, des campagnes d’information conjointes seront menées sur les supports départementaux et lors de manifestations agricoles du territoire. Des recettes élaborées par les chefs départementaux à partir de produits labellisés viendront également illustrer la richesse du terroir nordiste.

Au-delà de la promotion, l’enjeu est culturel : encourager le réflexe d’achat local, soutenir la structuration des filières et garantir des débouchés pérennes aux exploitations du territoire. Cette démarche s’inscrit dans la stratégie “Nord durable”, qui articule valorisation des pratiques agricoles, soutien économique et transition.

Un engagement déjà concret dans la restauration collective

Le partenariat avec Saveurs en’Or prolonge une politique déjà solidement engagée. En 2025, 162 restaurants collectifs gérés ou soutenus par le Département — collèges et établissements médico-sociaux — ont obtenu le label « Ici je mange local ».

Ces structures préparent plus de 7,5 millions de repas par an en s’appuyant sur près de 400 producteurs et entreprises du territoire. L’effort représente 5,6 millions d’euros injectés dans l’économie locale, consolidant l’activité agricole et agroalimentaire nordiste.

En associant désormais cette dynamique interne à une stratégie de sensibilisation grand public, le Département renforce la cohérence de son action. L’approvisionnement local ne relève plus uniquement de la commande publique : il devient un levier partagé de développement territorial.

À travers ce partenariat, le Nord confirme son rôle moteur dans la structuration des circuits courts et la valorisation des savoir-faire agricoles. Une démarche pragmatique, ancrée dans les réalités économiques du territoire, qui place l’alimentation locale au cœur du projet départemental.





DRÔME

Dans la Drôme, l'agriculture se défend aussi à table

Du Salon international de l'agriculture aux cantines des collèges, le Département de la Drôme affirme une stratégie agricole fondée sur la qualité, la proximité et la souveraineté alimentaire.

À l'heure où le monde agricole traverse une crise profonde et où les accords commerciaux internationaux interrogent la capacité de la France à protéger ses filières, le Département de la Drôme fait le choix d'une action publique concrète et lisible. En 2026, sa 20^e participation au Salon international de l'agriculture illustre la constance d'un engagement en faveur d'une agriculture de qualité, créatrice de valeur et ancrée dans les territoires.

Premier département agricole d'Auvergne-Rhône-Alpes et l'un des plus engagés de France en agriculture biologique, la Drôme s'appuie sur une diversité de productions reconnues, 37 labels et signes officiels de qualité, et une stratégie agricole assumée. Installé cette année dans le Pavillon 7.3 – Hall des régions, le stand départemental change de dimension. Pour la première fois, les produits drômois y sont proposés à la vente directe, offrant aux producteurs un retour économique immédiat et traduisant un soutien qui dépasse la seule promotion institutionnelle.

« L'objectif affiché est clair : atteindre 100 % de produits français dans les cantines des collèges, sans hausse du prix des repas autre que celle liée à l'évolution des coûts. »





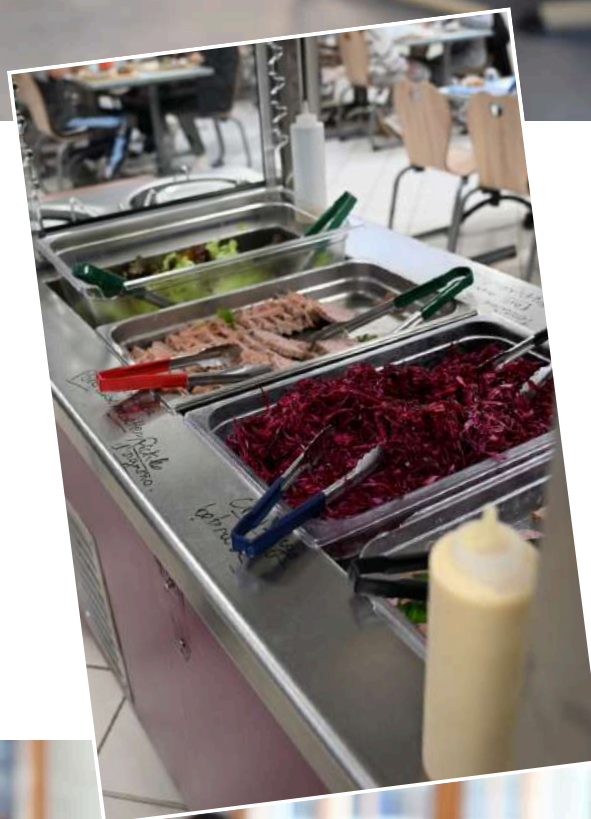
Mais l'action du Département ne se limite pas à la vitrine parisienne. Elle s'incarne surtout au quotidien, dans les politiques publiques de proximité. La restauration scolaire en est l'un des leviers majeurs. Chaque année, 1,7 million de repas sont servis dans les 31 collèges publics drômois selon une politique d'achats structurée, fondée sur le fait maison, les produits bruts, les circuits courts et des approvisionnements majoritairement français.

Les résultats sont sans équivoque. L'ensemble des collèges est engagé dans la démarche Ecocert, avec des performances qui dépassent largement les exigences de la loi EGalim : plus de 60 % de produits durables et de qualité, près de 52 % issus de l'agriculture biologique, et une part significative de produits d'origine française, notamment pour les viandes, les légumes, le pain et les produits laitiers. À elle seule, la restauration scolaire départementale représente plus d'un million d'euros injectés chaque année dans l'économie agricole locale.

Au-delà des chiffres, c'est une vision politique qui se dessine. Face aux fragilités du modèle agricole français, la Drôme assume le rôle des départements comme acteurs clés de la souveraineté alimentaire.

L'objectif affiché est clair : atteindre 100 % de produits français dans les cantines des collèges, sans hausse du prix des repas autre que celle liée à l'évolution des coûts. Une ambition qui transforme la restauration collective en outil stratégique de soutien aux filières, de sécurisation des débouchés agricoles et de valorisation des savoir-faire territoriaux.

En articulant promotion des filières, soutien économique direct et politiques publiques opérationnelles, la Drôme illustre une approche départementale offensive, pragmatique et tournée vers l'avenir. Une démonstration concrète de la capacité des départements à agir, là où les enjeux agricoles, économiques et alimentaires se rejoignent.





LES DÉPARTEMENTS AU RENDEZ-VOUS DE L'AGRICULTURE



Du 21 février au 1^{er} mars 2026, à Paris Expo Porte de Versailles, le Salon International de l'Agriculture offre une tribune majeure aux territoires. Les Départements y affirment, aux côtés des agriculteurs et des filières locales, leur engagement constant en faveur d'une agriculture ancrée, performante et durable.

À travers leurs stands, ils valorisent les savoir-faire, soutiennent les productions locales et portent une parole claire : défendre la ruralité, accompagner les transitions et garantir l'équilibre économique et social des territoires. Les Présidents de Département, présents sur le salon, rappellent leur détermination à soutenir celles et ceux qui font vivre nos campagnes.

À travers ces pages, le Journal des Départements met à l'honneur des collectivités engagées, fières de leurs identités et pleinement mobilisées pour l'avenir agricole de la France.

INVENUE ■ WELCOME
62^e ÉDITION





Stand du Département de l'Ain avec son Président Jean Deguerry



Stand du Département de l'Allier avec son Président Claude Riboulet



Stand du Département des Alpes de Haute Provence avec sa Présidente Eliane Barreille



Stand du Département des Alpes-Maritimes avec son Président Charles Ange Ginésy



Stand du Département de l'Ardèche avec son Président Olivier Amrane



Stand du Département de l'Aube et son Président Philippe Dallemagne



Stand du Département de l'Aveyron et son Président Arnaud Viala



Stand du Département du Cantal avec son Président Bruno Faure



**Stand du Département du Cher avec son
Président Jacques Fleury**



**Stand du Département de la Côte d'Or avec son
Président François Sauvadet**



**Stand du Département
des Côtes d'Armor avec son Président
Christian Coail**



**Stand du Département de la Creuse avec sa
Présidente Valérie Simonet**



**Stand du Département de la Drôme avec son
Président Franck Soullignac**



**Stand du Département de l'Eure et son Président
Alexandre Rassaërt**



**Stand du Département de l'Eure-et-Loire et son
Président Christophe Le Dorven**



**Stand du Département du Gard avec sa Présidente
Françoise Laurent-Perrigot**



**Stand du Département du Gers avec son
Président Philippe Dupouy**



**Stand du Département du Jura avec son Président
Gérôme Fassenet**



**Stand des Départements
du Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire avec
le Président Philippe Gouet**



**Stand du Département de la Haute-Loire avec sa
Présidente Marie-Agnès Petit**



**Stand du Département du Loiret avec son
Président Marc Gaudet**



**Stand du Département du Lot et son Président
Serge Rigal**



**Stand du Département de la Lozère et son
Président Laurent Suau**



**Stand du Département de la Maine-Et-Loire avec sa
Présidente Florence Dabin**



Stand du Département de la Manche avec son Président Jean Morin



Stand du Département de la Mayenne avec son Président Olivier Richefou



Stand du Département de la Meurthe-et-Moselle avec sa Présidente Chaynesse Khirouni



Stand du Département de la Meuse avec son Président Jérôme Dumont



Stand du Département de la Moselle avec son Président Patrick Weiten



Stand du Département de l'Orne et son Président Christophe de Balorre



Stand du Département du Pas-de-Calais et son Président Jean-Claude Leroy



Stand du Département des Pyrénées-Atlantiques avec son Président Jean-Jacques Lasserre



Stand du Département des Pyrénées-Orientales avec sa Présidente Hermeline Malherbe



Stand du Département du Rhône avec son Président Christophe Guilloteau



Stand du Département de la Saône-Et-Loire avec son Président André Accary



Stand du Département de la Seine-Maritime avec son Président Bertrand Bellanger



Stand du Département des Deux-Sèvres avec sa Présidente Coralie Denoues



Stand du Département de la Sommes et sa Présidente Christelle Hiver



Stand du Département du Tarn et son Président Christophe Ramond



Stand du Département du Var avec son Président Jean-Louis Masson



Stand du Département du Vaucluse avec sa Présidente Dominique Santoni



Stand du Département de la Vendée avec son Président Alain Leboeuf



Stand du Département de la Vienne avec son Président Alain Pichon



Stand du Département de l'Essonne avec son Président François Durovray



Stand du Département du Val d'Oise avec sa Présidente Marie-Christine Cavecchi



Stand du Département de la Somme et sa Présidente Christelle Hiver



Stand du Département des Vosges et son Président François Vannson



Stand du Département de la Réunion avec son Président Cyrille Melchior

LES ASSISES NATIONALES DE L'ACCÈS AUX SOINS



30 juin 2026

La Barroise
Bar-le-Duc (Meuse)



Tables
rondes



Village des
solutions



Élus &
collectivités



Professionnels
de santé



Acteurs des
territoires



Partenaires
institutionnels

TEMPS FORTS

Ce que les mégots disent vraiment de nos espaces publics.

Les mégots mal jetés : des révélateurs des usages des territoires ?

La présence des mégots jetés au sol constitue aujourd'hui un enjeu de propreté urbaine central pour les collectivités, mais aussi un révélateur des usages et des appropriations de l'espace public. Agréé par l'État depuis 2021, l'éco-organisme Alcome accompagne les municipalités et EPCI dans la prévention et la réduction de ce déchet, à travers des dispositifs financiers, matériels et de sensibilisation/communication.

Les données issues de l'étude de gisement menée par Alcome montrent qu'on retrouve en moyenne en France **1,3 mégot tous les dix mètres de voirie**. Mal jeté, un mégot est un déchet visible et durablement présent au quotidien. Au-delà de son impact environnemental, il cristallise des tensions autour de la propreté, du civisme et du partage de l'espace public.

Le mégot, révélateur des usages du territoire

C'est précisément cette dimension sociale et territoriale qui a été au cœur de la conférence-table ronde organisée par Alcome en partenariat avec l'Institut Terram. En s'appuyant sur une étude inédite de Jean-Laurent Cassely : « *La France vue du sol. Quand la géographie des mégots révèle les mutations des territoires* », les échanges ont mis en lumière la manière dont le mégot s'inscrit dans les usages ordinaires : déplacements, pauses, sociabilités, événements, lieux de passage ou de rassemblement.

Comme le souligne l'auteur de l'étude : « *Le mégot est un reflet quasi parfait de la vie quotidienne dans les territoires.* »



Table ronde Alcome x Institut Terram, le 20 janvier 2026

Un rôle clé pour les maires et les collectivités

L'étude tend également à montrer qu'il n'existe pas de solution unique, mais plutôt une combinaison d'actions qui vont permettre de changer la donne. Elle apporte également des enseignements concrets pour agir à la source, accompagner les collectivités et favoriser une évolution durable des pratiques. Dans ce contexte, les maires, qui ont la capacité d'intervenir concrètement au plus près du quotidien des habitants, apparaissent comme des acteurs centraux. Ce sont eux qui sont en capacité d'articuler cette combinaison de solutions : dispositifs de rue, équipements adaptés, prévention, répression, nettoyage et médiation sur l'espace public. L'étude Terram souligne l'importance de messages lisibles, cohérents et incarnés localement pour faire évoluer les comportements.

En soutenant cette réflexion et en proposant des dispositifs opérationnels, Alcome entend aider les collectivités à se saisir pleinement de cet enjeu, non seulement comme un sujet de propreté, mais comme un **levier d'amélioration du cadre de vie et du vivre-ensemble**. La réduction des mégots au sol passe ainsi par des dispositifs adaptés et de la prévention, mais elle passe aussi par une meilleure compréhension des usages du territoire et par une action publique coordonnée et de proximité.



Les données et les témoignages issus des interviews des agents de propreté et de l'analyse des fréquentations et lieux de passage de trois collectivités en contrat avec Alcome, Grenoble, Ambérieu-en-Bugey et Banyuls-sur-Mer permettent de montrer que le mégot agit comme un indicateur des fréquentations, des rythmes de vie et des contextes d'usage. Sa présence, souvent banalisée, traduit des arbitrages individuels face aux normes collectives, mais aussi des attentes fortes à l'égard de l'action publique locale.

"La France vue du sol : quand la géographie des mégots révèle les mutations des territoires", par Jean-Laurent Cassely

Énéal et MonSenior s'engagent ensemble pour développer des solutions concrètes d'habitat intermédiaire pour les seniors



Cyprien Burtin, Clément Venard, DG du groupe MonSenior et Mario Bastone, DG d'Énéal

À l'occasion de la deuxième édition des **Assises Nationales de l'habitat senior**, organisées à la **Maison de la Chimie** à Paris, Énéal et MonSenior ont officialisé mardi 3 février la **signature d'une convention de partenariat**. Ce rapprochement marque une étape importante dans leur ambition commune de **développer des solutions d'habitat innovantes, humaines et adaptées** aux enjeux du vieillissement de la population sur les territoires.

Un partenariat au service du bien vieillir

Face à l'évolution des besoins des personnes âgées et à la nécessité de **proposer des réponses adaptées entre le domicile individuel et l'EHPAD**, Énéal et MonSenior ont choisi de formaliser une collaboration reposant sur la **mise en commun de leurs expertises et le développement de projets territoriaux concrets**.

Concrètement, ce partenariat a pour ambition de favoriser l'émergence de solutions d'habitat intermédiaire à taille humaine, conciliant accompagnement, lien social et respect de l'autonomie. Il s'appuie sur l'**expertise immobilière et territoriale d'Énéal**, associée au **savoir-faire de MonSenior dans la conception et la gestion de maisons d'accueil familial**.

"Aujourd'hui, beaucoup de personnes âgées se retrouvent sans solution adaptée entre le domicile et l'EHPAD. Ce partenariat doit permettre de développer, dans les territoires, des lieux de vie intermédiaires, à taille humaine, où les seniors peuvent être accompagnés sans perdre leur autonomie."
Mario BASTONE, Directeur Général d'Énéal.

Une coopération structurée pour développer des projets territoriaux

Énéal et MonSenior souhaitent d'abord travailler conjointement à l'identification et au développement d'opportunités foncières dédiées à l'accueil familial et à l'habitat intermédiaire, à travers des projets immobiliers menés en commun ou des opérations portées par MonSenior et acquises par Énéal. Les premières réflexions porteront prioritairement sur les **régions Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine et Hauts-de-France**.

La collaboration vise également à favoriser des **actions communes** au service du bien vieillir, en lien avec les filiales du Groupe Action Logement, notamment par le partage d'expertises et la sensibilisation aux solutions d'accueil familial. Enfin, Énéal et MonSenior entendent renforcer leur visibilité et leur impact à travers des prises de parole et des actions de communication conjointes.

"La complémentarité entre l'expertise immobilière d'Énéal et notre savoir-faire dans l'accueil familial nous permet de franchir une nouvelle étape. Ensemble, nous voulons faire de l'habitat intermédiaire une réponse accessible, durable et reconnue face aux enjeux du vieillissement." Clément VENARD, Co-Fondateur et Directeur Général du Groupe MonSenior.

L'habitat intermédiaire, une réponse clé face au vieillissement

Alors que **77 % des personnes âgées vivent aujourd'hui dans leur domicile historique**, l'habitat intermédiaire apparaît comme une solution appelée à se développer. **À mi-chemin entre le logement individuel et l'EHPAD**, il permet de **"vivre chez soi sans être seul"**, en combinant espaces privatifs, lieux de vie partagés et accompagnement humain.

Ce modèle répond à des situations variées : perte d'autonomie progressive, isolement, logement inadapté ou encore retour à domicile après une hospitalisation. Plus qu'une alternative résidentielle, il constitue une réponse sociale et territoriale à un enjeu majeur du vieillissement : préserver la liberté de choix, la dignité et le lien social des personnes âgées.

Dans ce contexte, les organismes de logement social jouent un rôle structurant. **Selon l'USH, 58 % des logements d'habitat intermédiaire sont issus du parc social**. Leur connaissance fine des territoires, leur expertise immobilière et leur ancrage local en font des acteurs clés pour accélérer le déploiement de ces solutions, en partenariat avec des opérateurs spécialisés comme MonSenior.

Rendez-vous sur : www.monsenior.fr

La géothermie : l'énergie locale et durable au cœur de vos territoires

Rencontre avec Yannick Duport, Directeur Commerce France & International de Dalkia



1. Pourquoi la géothermie est-elle aujourd'hui une priorité pour les territoires ?

La géothermie est une ressource inépuisable et disponible localement sur la quasi-totalité du territoire français. Pour un Département, c'est la garantie d'une souveraineté énergétique retrouvée : on ne dépend plus des fluctuations des marchés mondiaux des énergies fossiles. C'est aussi un outil de décarbonation massif : une centrale géothermique peut réduire de **90 % les émissions de CO2** par rapport au gaz.

Chez Dalkia, nous gérons déjà plus de 70 installations, ce qui nous permet d'éviter chaque année environ 170 000 tonnes de CO2. Qu'il s'agisse de géothermie de surface pour des bâtiments (disponible sur 85 % du territoire) ou profonde pour des réseaux de chaleur urbains, c'est une solution de confort qui produit du chaud, mais aussi du froid l'été.

2. Dalkia est un acteur historique de cette filière. Quelle expertise apportez-vous concrètement aux projets de territoire ?

Notre légitimité repose sur plus de **50 ans d'expérience**. Nous exploitons d'ailleurs la plus ancienne centrale de géothermie profonde du bassin parisien, à Melun, depuis 1969. Aujourd'hui, Dalkia est le **premier opérateur français** en puissance installée.

Notre force est de maîtriser l'intégralité de la chaîne de valeur : de la connaissance du sous-sol et des techniques de forage (comme le premier forage subhorizontal réalisé à Cachan) jusqu'à la conception et l'exploitation des réseaux de chaleur.

Nous disposons d'une équipe d'experts dédiée et de techniciens qui maintiennent ces installations au quotidien pour garantir une performance optimale et sécurisée.

Quelles sont vos ambitions pour accompagner le déploiement de la géothermie dans les dix prochaines années ?

L'avenir est bas-carbone et local. Le potentiel est immense : la géothermie profonde pourrait couvrir jusqu'à 20 % des besoins en chauffage urbain d'ici 2050. Chez Dalkia, notre ambition est de tripler le nombre d'installations conçues et exploitées d'ici 10 ans avec 40 nouveaux projets. Malgré un investissement initial qui peut paraître élevé, ces projets sont soutenus par le Fonds Chaleur de l'ADEME et les Certificats d'Economie d'Energie (CEE). Cela permet de garantir un prix de l'énergie stable et prévisible sur le long terme pour les usagers. Pour autant, la géothermie est encore peu développée en France, notamment la géothermie de surface. Les projets sont encore coûteux et la filière en structuration.

En savoir plus :



dalkia.fr/geothermie



Podcast : La géothermie, l'énergie de demain



Contact : fabienne.martin@dalkia.fr

Interview de Jean-Michel Diaz,

Directeur Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse de TotalEnergies

Comment TotalEnergies accompagne la transition énergétique et répond aux défis du territoire dans les Alpes de Haute-Provence ?

Notre présence dans les Alpes-de-Haute-Provence s'inscrit à l'échelle départementale avec plus de 60 collaborateurs et un réseau d'une quinzaine de stations-service, structurantes pour ce territoire plutôt rural.

Nous accompagnons les collectivités, les entreprises, les agriculteurs et les citoyens dans leurs besoins énergétiques du quotidien, dans la maîtrise de leurs consommations et dans la réduction de leurs émissions, avec une attention particulière portée aux spécificités rurales et climatiques du territoire.

Sur un territoire montagneux comportant de grandes différences de concentration de population et d'activités, le défi est de concilier transition énergétique, préservation des activités agricoles et équilibre économique. Cela suppose des solutions pragmatiques, adaptées au territoire, pour développer les énergies de transition et réduire les émissions tout en préservant l'activité locale.

À l'échelle régionale, TotalEnergies dispose d'un site industriel emblématique. Quel est son rôle ?

La Bioraffinerie de La Mède, près de Marseille, est une ancienne raffinerie que nous avons transformée pour produire des biocarburants à partir d'huiles de cuisson usagées et de graisses animales, dont le HVO100, qui a les mêmes propriétés que le diesel, mais sans pétrole.

Il peut être utilisé sans aucune modification des moteurs, par les transporteurs, par le monde agricole ou encore dans les domaines skiables pour les dameuses. Il permet une réduction immédiate de l'empreinte carbone et ne dégage pas d'odeur à l'échappement.

Les énergies renouvelables font-elles partie intégrante de votre stratégie territoriale ?

TotalEnergies développe des installations de production d'électricité renouvelable, surtout solaires, en veillant à leur intégration paysagère et environnementale, et à la concertation locale ! Ces projets produisent une électricité bas carbone au plus près des besoins des territoires.

La question du foncier agricole est centrale dans les Alpes de Haute-Provence. Comment l'abordez-vous ?

Nous travaillons sur les agri-énergies avec une priorité claire : l'agriculture doit rester l'usage principal des terres et nos solutions doivent contribuer à l'amélioration de la performance agricole. Pour ce faire, nous nous appuyons sur notre centre international d'expertise en agri-énergies, Ombrea à Aix-en-Provence, afin d'optimiser les synergies entre production agricole et production d'électricité. L'objectif est d'apporter des solutions utiles, sans artificialisation des sols.

Comment accompagnez-vous concrètement l'économie locale ?

Au-delà de l'énergie, nous soutenons le tissu économique local avec des dispositifs comme nos prêts à taux zéro jusqu'à 100 000 €, pour accompagner des PME et startups dans leurs projets de création, de reprise ou de développement. Cet appui contribue à l'emploi et à la vitalité économique. En 2025, nous avons par exemple accompagné à Digne-les-Bains l'agence de communication « Dignamik », pérennisant ainsi 14 emplois. Par ailleurs, grâce à la Fondation TotalEnergies, nous avons aussi soutenu la bibliothèque Jean Giono, à Manosque. Notre ambition est claire : avancer collectivement pour proposer des solutions concrètes, adaptées aux enjeux de chaque territoire.



En avril 2025, TotalEnergies a inauguré un nouveau dépôt de bois énergie à Sisteron

COMMENT LE VÉGÉTAL S'INVITE AVEC CRÉATIVITE ET GOURMANDISE EN RESTAURATION SCOLAIRE

Pour comprendre comment la végétalisation transforme aujourd'hui la cuisine en restauration scolaire, nous avons rencontré Carole Galissant, Directrice nutrition et transition alimentaire chez Sodexo, et Alex Patin, Conseiller culinaire. Ensemble, ils partagent les leviers, les recettes et les techniques qui permettent d'introduire davantage de végétal dans les menus tout en préservant plaisir et attractivité.

Pour Carole Galissant, la végétalisation répond à trois enjeux majeurs : santé publique, transition écologique et évolution des attentes sociales. Elle rappelle que 82 % des enfants ne mangent pas assez de fruits et légumes, et que la restauration collective, particulièrement scolaire, est un acteur important pour accompagner le changement des habitudes alimentaires. Elle précise également que : « La végétalisation ne se limite pas à une adaptation des menus. Il s'agit d'une démarche systémique qui s'appuie sur le développement des filières agricoles, le savoir-faire culinaire et la pédagogie auprès des convives. »

C'est précisément sur le terrain culinaire qu'intervient Alex Patin, qui développe les recettes servies dans les restaurants scolaires. Son approche repose sur un principe simple : ne jamais rompre les repères des enfants. « On part d'un plat connu, rassurant, et on le rend plus végétal », explique-t-il. Ainsi sont nées de nombreuses recettes « mixtes », qui associent protéines animales en quantité limitée et protéines végétales pour accompagner en douceur la transition : parmentier de canard et haricots blancs, de porc et pois cassés, ou encore de bœuf et petit épeautre.

Ces plats conservent la texture et la gourmandise originelles tout en intégrant légumineuses et céréales complètes. « La légumineuse doit être agréable, plus attractive pour l'enfant », souligne Carole Galissant. Souvent travaillées dès l'entrée, elles se déclinent en houmous, tartinales ou soupes. Même les desserts deviennent un terrain d'innovation avec des financiers à la farine de pois chiche ou des cakes au chocolat et haricots rouges.



La cuisine du monde constitue également une source d'inspiration pour familiariser les enfants au végétal. Alex Patin évoque les currys de pois chiches ou les kormas adaptés aux saisons, dont la base reste identique mais dont les légumes changent pour rassurer l'enfant tout en l'habituant à la variété : petit pois au printemps, chou-fleur ou marron en hiver. « On accompagne le convive pas à pas », résume Carole Galissant.

Mais introduire du végétal demande une maîtrise technique spécifique. « Un plat végétal peut rapidement paraître mou, sec ou fade », rappelle Alex Patin. Le travail sur les textures, les assaisonnements et les couleurs est essentiel, tout comme le dressage. L'utilisation de vaisselle creuse, l'ajout d'éléments croquants au moment du service ou les contrastes visuels permettent d'augmenter significativement l'adhésion des enfants.

Pour accompagner cette évolution, Sodexo a formé plus de 900 chefs en partenariat avec l'École Lenôtre. La formation aborde les techniques culinaires spécifiques aux produits végétaux. « Le chef est le catalyseur du changement : si ce n'est pas bon, rien ne fonctionne », rappelle Carole Galissant.

Enfin, tous deux insistent sur l'importance de la pédagogie auprès des enfants : dégustations, animations autour de produits, tests consommateurs... Selon Carole Galissant, « les enfants sont souvent plus ouverts qu'on ne le pense, surtout lorsqu'on leur explique et qu'on leur fait goûter ».

La végétalisation en restauration scolaire ne se résume donc ni à une contrainte réglementaire ni à une injonction nutritionnelle. C'est avant tout une démarche culinaire structurée, progressive et créative, visant à transmettre le goût du végétal et à accompagner les générations futures vers une alimentation plus durable.

CONTACT

Laëtitia Legeard, Directrice des comptes stratégiques
Tél : 06.22.53.57.00
Mail : laetitia.legeard@sodexo.com
www.sodexo.fr



REFORME DE LA DECENTRALISATION, QUELLES PERSPECTIVES POUR LES DEPARTEMENTS ?

Comme la plupart des lecteurs de ce Magazine et la ligne éditoriale du « Journal des Départements », je suis profondément départementaliste.

Ayant dirigé l'exécutif de la Creuse, département de moins de 120.000 habitants, à la population âgée et aux revenus faibles, très éloigné de la capitale régionale Bordeaux, je n'ose imaginer l'avenir de ce territoire et de son chef-lieu Guéret (12812 habitants en 2022), si ce département se voyait supprimé en tant que collectivité territoriale.

Du moins, dans les territoires ruraux, le Département, héritage de la Révolution française, a toutes les raisons de ne pas disparaître.

On se rappelle qu'en 2014 le Gouvernement socialiste souhaitait supprimer cet échelon territorial qu'il estimait devenu inutile entre les régions et les intercommunalités, et que ce projet funeste avait été abandonné par Manuel Valls lors du congrès annuel de l'ADF à Pau, au mois de novembre de la même année.

Peu de temps après sa prise de fonction à l'automne dernier, le Premier ministre Sébastien Lecornu a annoncé la préparation d'un projet de loi sur la décentralisation qui devait être présenté avant les élections municipales des 15 et 22 mars prochain.

Selon les mêmes déclarations, ce projet gouvernemental viserait à simplifier et clarifier les compétences des collectivités locales avec une cinquantaine de mesures de simplification, l'objectif étant de rendre les services plus efficaces en réformant l'Etat et en recentrant ses missions essentielles. Un chantier de simplification des normes serait également à l'ordre du jour.

Dans une interview donnée à la presse régionale le premier week-end de février, le Chef du Gouvernement a précisé le calendrier de la réforme de la décentralisation, qui se déclinerait en trois textes : simplification, réforme de l'Etat et clarification des compétences, puis réorganisation de la Métropole du Grand Paris.

A l'heure où ces lignes sont écrites, 4 semaines avant le 1er tour le 15 mars 2026 des élections municipales, on ne sait pas grand-chose des projets gouvernementaux concernant les compétences transférées.

En attendant, les intercommunalités, qui depuis qu'elles ont acquis l'autonomie fiscale et regroupent obligatoirement, à l'intérieur de leur périmètre, toutes les communes, s'agitent pour obtenir un accroissement de leurs compétences.

Or je crains que si les EPCI, (qui à la différence des départements, n'ont pas de vraie légitimité démocratique, en raison de l'absence d'élection directe de leur exécutif par les électeurs), se voient reconnaître de nouvelles compétences, ce soit au détriment des départements.

Surtout si, du fait de la résurrection du conseiller territorial, à la fois conseiller départemental et conseiller régional, les départements ne devaient plus être demain, que des appendices de « super régions », en charge quasi-exclusive d'un secteur social (enfance et personnes âgées) de plus en plus coûteux et chronophage.

Face à ce risque, il faudra que les départements se battent pour ne pas être les dindons d'une réforme annoncée qui si l'on n'y prend pas garde pourrait tourner en jeu de dupes, sinon en farce antidémocratique.



BERNARD DE FROMENT
CONSEILLER D'ETAT HONORAIRE
ANCIEN DÉPUTÉ ET PRÉSIDENT DU
CONSEILLER GÉNÉRAL DE LA CREUSE
AVOCAT SPÉCIALISÉ EN DROIT PUBLIC

#MEGADECRET

Le méga décret tant annoncé et attendu a enfin été publié au JO !

Comme cela fut annoncé, le « présent décret décline plusieurs mesures de simplification de l'action publique locale et des normes applicables aux collectivités territoriales et à leurs groupements ». Ces modifications touchent presque tous les domaines et donc le contenu de plusieurs codes.

S'agissant du CGCT, la simplification concerne « le fonctionnement des commissions départementales de coopération interdépartementale ; la création d'un registre unique de délibération des collectivités territoriales ; la publication sur le site internet des délibérations des établissements publics de coopération culturelle ou environnementale des conditions de délivrance des agréments des organismes des formations des élus locaux ; l'absence de scrutin de liste unique pour le renouvellement des membres du comité des finances locales ».

Le code de la commande publique quant à lui est modifié pour permettre « aux collectivités territoriales soumises à l'obligation de décoration des constructions publiques de décider de la composition du comité pour des opérations situées sur le territoire national », de relever le « seuil à 300 000 € HT pour le recours à la procédure de concours d'architecte » et dispenser les collectivités territoriales de recourir au concours en agissant comme pouvoir adjudicateur.

La composition des conseils d'administration des établissements publics sociaux et médico-sociaux se trouve également changée dans le code de l'action sociale et des familles.

Plusieurs autres codes sont modifiés, notamment le code de l'environnement et le code de l'urbanisme.

Décret n° 2026-117 du 20 février 2026 portant mesures de simplification de l'action publique locale et des normes applicables aux collectivités territoriales et à leurs groupements

#JURISPRUDENCE

#DISCIPLINE

Le conseil de discipline ne pourrait être saisi par un rapport dont le signataire est personnellement concerné par tout ou partie des faits reprochés

Cette décision de la Cour administrative d'appel de Lyon mérite d'être évoquée. En effet, après avoir rappelé les dispositions relatives à la procédure disciplinaire, les juges d'appel estiment « que l'autorité territoriale investie du pouvoir disciplinaire ne saurait, sans méconnaître le principe d'impartialité et priver ainsi l'agent d'une garantie, saisir le conseil de discipline par un rapport dont le signataire est personnellement concerné par tout ou partie des faits reprochés à l'agent. ». En l'occurrence, il s'agissait du maire et pour cause, le rapport est habituellement signé par l'autorité territoriale.

En l'espèce, une première sanction de révocation a été annulée par le tribunal administratif « au motif que l'arrêté la prononçant avait été signé, en méconnaissance du principe d'impartialité, par le maire de la commune qui était personnellement concerné par certains des faits reprochés à l'intéressé », ce dernier ayant proféré des menaces de mort et d'outrage à son égard. A la suite de ce jugement, une nouvelle sanction de révocation a été prise, cette fois signée par le 3ème adjoint au maire mais le conseil de discipline avait été saisi sur la base d'un rapport disciplinaire dont le signataire ne pouvait, pour le même motif, être le maire. Le nouvel arrêté a été annulé au motif qu'il a été pris à l'issue d'une procédure ayant méconnu le principe d'impartialité privant l'intéressé d'une garantie.

CAA Lyon, 4 février 2026, n°24LY02106

#JURISPRUDENCE

#CLD

La rémunération de l'agent en CLD qui exerce une activité lucrative peut être suspendue même s'il n'a perçu aucun revenu

Exercer une activité rémunérée non autorisée pendant son CLD peut coûter cher surtout si elle ne rapporte rien ! C'est la leçon qu'il faut tirer de cette décision de la Cour administrative d'appel de Nantes dans laquelle un infirmier placé en congé de longue durée avait décidé d'exercer une activité de mandataire immobilier.

Infirmant le tribunal administratif, la Cour estime que « la circonstance qu'une activité privée lucrative n'ait pas permis de percevoir effectivement une rémunération n'est pas de nature à faire obstacle à ce que l'administration tire les conséquences de la nature d'une telle activité si elle a été exercée par l'agent sans y avoir été autorisé ». En l'espèce, l'infirmier se prévalait du fait qu'il n'avait « réalisé aucune transaction immobilière et perçu aucun revenu au titre de cette activité », et qui l'avait cessée immédiatement après ses échanges de courriels avec son employeur.

Cette argumentation n'a pas su convaincre dès lors qu'il existe des dispositions prévoyant « une mesure administrative d'interruption du versement des traitements et accessoires versés à un agent de la fonction publique hospitalière en congé de longue maladie ou de longue durée qui exerce une activité rémunérée sans autorisation ».

CAA de Nantes, 4ème chambre, 6 février 2026, n°25NT00288

MATHILDE HAAS
AVOCAT À LA COUR
WWW.MATHILDEHAAS.FR



#JURISPRUDENCE

#ASSFAM

L'assistante familiale pourrait résider dans un autre département que celui qui l'emploie, même situé à 500 km

L'assistante familiale concernée qui avait conclu un contrat de travail avec le département de l'Aude tout en résidant dans le département de l'Hérault a informé son employeur de son déménagement à venir... en Haute-Savoie !

Le département l'a invitée à présenter sa démission et l'a mise en demeure de reprendre ses fonctions sur le territoire du département ou de ses départements limitrophes. L'intéressée n'a pas déféré à cette mise en demeure, indiquant au département « *qu'elle souhaitait poursuivre ses fonctions d'assistante familiale et, d'autre part, qu'aucune clause de son contrat de travail ni aucune disposition législative ou réglementaire n'imposait qu'elle réside dans le département de l'Aude ou l'un de ses départements limitrophes* ». En dépit de cette explication, la présidente du conseil départemental de l'Aude a rompu son contrat de travail.

La Cour administrative d'appel juge qu'en « *considérant qu'un tel agent avait rompu le lien avec le service en raison de son déménagement, bien qu'éloigné du département employeur mais n'empêchant pas de ce seul fait que des enfants lui soient confiés, le président d'un conseil départemental a entaché sa décision d'une erreur d'appréciation* ».

La décision de radiation de l'assistante familiale a été annulée et il a été enjoint au département de la réintégrer.

CAA de Toulouse, 3 février 2026, n°24TL02134

#JURISPRUDENCE

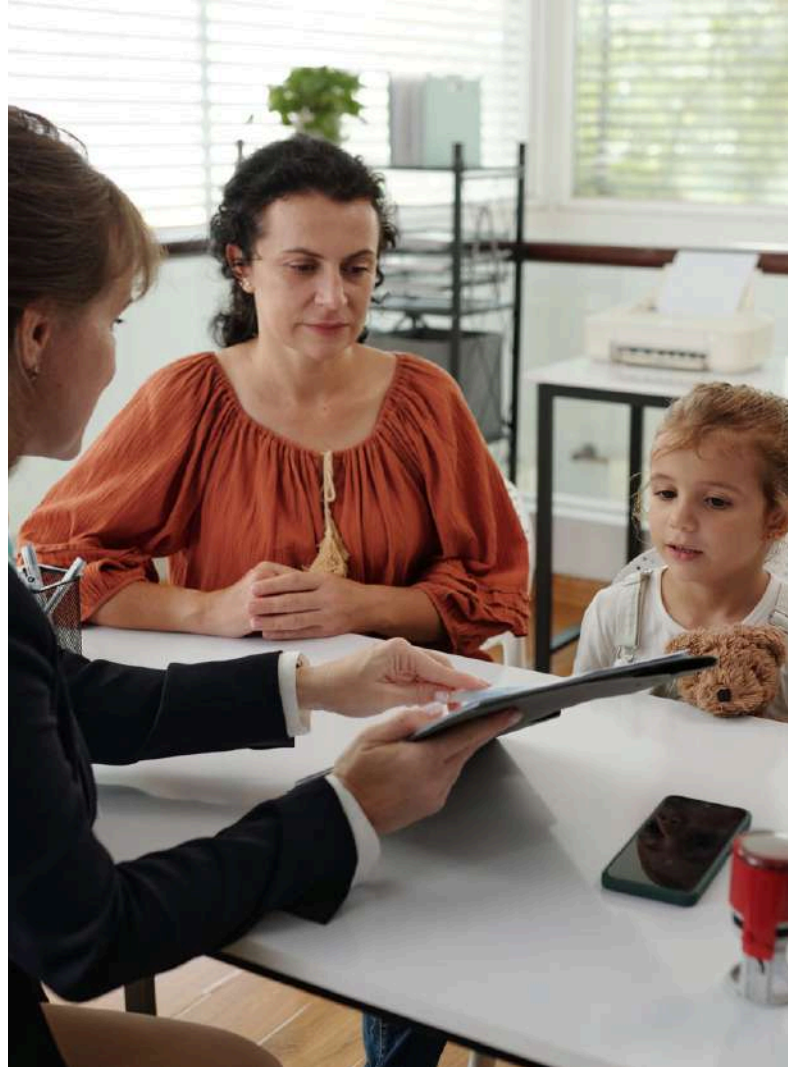
#COLLAB

La rupture du lien de confiance peut motiver le licenciement d'un agent contractuel recruté pour exercer les fonctions de collaborateur d'un groupe d'élus

Le Conseil d'État apporte deux précisions utiles. La première concerne le motif de licenciement d'un agent contractuel recruté pour exercer les fonctions de collaborateur d'un groupe d'élus, lesquelles font participer à l'activité du groupe politique auquel cet agent est affecté. Le Conseil d'État juge que la décision de le licencier peut « *légalement être motivée par la circonstance que ce dernier ne dispose plus, de la part du groupe d'élus, de la confiance nécessaire au bon accomplissement de ses missions* ». A cet égard, le juge doit contrôler qu'une « telle décision ne repose pas sur un motif matériellement inexact ou une erreur de droit et qu'elle n'est pas entachée de détournement de pouvoir ».

La seconde précision concerne le sort des jours de congé et de RTT. Le Conseil d'État juge « *que la circonstance que la date de fin de contrat fixée par la décision de licenciement d'un agent contractuel ne permet pas à celui-ci de bénéficier de tous les jours de réduction de temps de travail (RTT) et de congés auxquels il peut prétendre est sans incidence sur la légalité de cette décision, b) et ouvre seulement à l'intéressé un droit à indemnité* ».

Conseil d'État, 3ème - 8ème chambres réunies, 3 février 2026, n°498796



#JURISPRUDENCE

#APTITUDE

Contestation de l'avis d'aptitude : placement en disponibilité pendant l'examen du recours et licenciement possible en cas de refus de reprendre ses fonctions

Dans cette décision mentionnée aux tables du recueil Lebon, le Conseil d'État juge que le fonctionnaire qui, à l'expiration de son congé de maladie ordinaire, est déclaré apte à reprendre ses fonctions, doit les reprendre sur le poste qui lui est assigné. Toutefois, si l'avis d'aptitude est contesté et que l'agent a épuisé ses droits à congé maladie ordinaire, l'employeur doit « *prendre une décision provisoire pour le placer dans l'une des positions prévues par son statut, sous réserve de régularisation ultérieure au vu de l'avis du comité médical supérieur* ». Il en résulte que le fonctionnaire « *placé, à titre provisoire, en disponibilité d'office à l'expiration d'un congé maladie et auquel, après examen de la contestation sur son aptitude à la reprise, un poste est assigné en vue de celle-ci, doit être regardé comme se trouvant encore à l'expiration de son congé de maladie au sens des dispositions du dernier alinéa de l'article 17 du décret du 30 juillet 1987, prévoyant que le fonctionnaire qui, à l'expiration de son congé de maladie, refuse sans motif valable lié à son état de santé le poste qui lui est assigné peut être licencié après avis de la commission administrative paritaire* ».

Conseil d'État, 3ème - 8ème chambres réunies, 3 février 2026, n°495187

#JURISPRUDENCE

#CONGES

Les congés non pris à la fin de la relation de travail pour cause de maladie peuvent donner lieu à une indemnisation sur la base d'un plein traitement même si l'agent est à demi-traitement

Dans cette décision, la Cour administrative d'appel rappelle qu'en « l'absence de dispositions législatives ou réglementaires, le juge peut en principe considérer, afin d'assurer le respect des dispositions de la directive 2003/88/CE du 4 novembre 2003, que les congés payés qu'un agent s'est trouvé, du fait d'un congé de maladie, dans l'impossibilité de prendre au cours d'une année civile donnée, peuvent, dans la limite de quatre semaines par année de référence prévue par les dispositions de l'article 7 de la directive, être pris au cours d'une période de quinze mois après le terme de cette année civile. Les congés non pris peuvent donner lieu à indemnisation lorsque la période de quinze mois durant laquelle ils peuvent être reportés n'est pas expirée à la date de la fin de la relation de travail ».

La question était également de déterminer, dans le cas où l'agent est à demi-traitement, la valeur à prendre en compte pour calculer l'indemnité. La Cour juge là encore, qu'en « l'absence de disposition législative ou réglementaire plus favorable » il « y a lieu de retenir la valeur d'un plein traitement », la circonstance que l'intéressé ne percevait « qu'un demi-traitement du fait de son placement en congé de longue maladie étant sans incidence ».

CAA de Nantes, 6ème chambre, 10 février 2026, n°24NT02526



#JURISPRUDENCE

#CDISATION

Le non-renouvellement du contrat d'un agent après 5 ans et 364 jours d'ancienneté n'est pas justifié par l'intérêt du service

Le requérant attaquait la décision de non-renouvellement de son contrat à durée déterminée, renouvelé 13 fois lui ayant permis d'exercer ses fonctions pour presque 6 ans. En réalité, 5 ans et 364 jours. Lors du dernier renouvellement de son contrat, la commune lui avait notifié son intention de ne pas le renouveler à son échéance.

Dans sa décision, le tribunal rappelle la règle constante « un agent public qui a été recruté par un contrat à durée déterminée ne bénéficie pas d'un droit au renouvellement de son contrat. Toutefois, l'administration ne peut légalement décider, au terme de son contrat, de ne pas le renouveler que pour un motif tiré de l'intérêt du service. »

Puis, le tribunal examine la défense de la commune tentant de justifier sa décision par le fait que l'agent ne donnait pas satisfaction, qu'un blâme lui avait été infligé ou encore par une absence injustifiée. Ces éléments n'ont pas emporté la conviction du tribunal (surtout après autant de renouvellements pour une durée étrangement de 6 ans – 1 jours, soit la durée, à un jour près, permettant à l'agent d'être cdisé) qui juge le requérant fondé à soutenir que le non-renouvellement de son contrat de travail n'est pas justifié par l'intérêt du service.

La décision de non-renouvellement a été annulée et la commune a été condamnée à verser au requérant la somme de 35 000€ en indemnisation des préjudices subis.

Tribunal administratif de la Guadeloupe, 1ère Chambre, 30 janvier 2026, n°2400172



Le Place Marketing Forum 2026 sous le signe des entreprises



Christophe Alaux est directeur de l'IMPPT* et de la chaire A&NMT. Avec son équipe, il organise tous les ans le Place Marketing Forum (PMF), rendez-vous international des professionnels de l'attractivité. Il nous livre quelques aspects du programme 2026.**

Le prochain PMF, 13ème du nom, se déroulera les 16 et 17 avril 2026 à Aix-en-Provence.

À l'heure où nous nous rencontrons le programme est encore en finalisation mais pouvez-vous néanmoins nous livrer quelques thématiques ?

Christophe Alaux : Les observations que nous menons toute l'année nous ont amenés à remettre au cœur des réflexions des professionnels de l'attractivité les entreprises et les grands projets industriels. En ce qui concerne les entreprises, nous nous intéresserons en particulier à celles qui s'engagent sur la notion du « régénératif », comme celles qui s'engagent au service de leur territoire, notamment au travers des démarches RTE (Responsabilité Territoriale des Entreprises).

Pouvez-vous préciser cette notion de « régénératif » ?

CA : Nombre d'entreprises, parfois volontairement mais aussi, pour certaines, sans le savoir véritablement, contribue à régénérer leur territoire : il ne s'agit pas seulement de préserver, notamment les ressources naturelles, mais il est aussi question d'améliorer. Je pense par exemple à Yves Rocher qui, en Bretagne, replante une forêt pour ses propres besoins, mais aussi pour contribuer à protéger l'existant et à étendre le reboisement. C'est un sujet nouveau qui permet notamment de changer le regard des institutions publiques sur le monde économique, en ne le voyant plus uniquement par le prisme de richesses générées ou de la création d'emplois, mais comme un acteur indispensable à la qualité de vie locale. Aujourd'hui beaucoup d'entreprises réfléchissent à leur territoire, souhaitent s'y engager et veulent agir. Ainsi, elles apportent des preuves très concrètes aux argumentaires territoriaux.

Les grands projets industriels seront donc aussi envisagés ?

CA : Oui, principalement parce que, au-delà des effets d'annonces flatteurs, ils demandent beaucoup d'anticipation et ont des impacts sur nombre de politiques publiques locales. Quand on va accueillir sur un territoire de 200 000 habitants un projet qui va nécessiter 20 000 emplois à l'horizon 2030, on pressent bien qu'il conviendra d'évoquer tous les sujets : recrutement, formation, transport, logement, santé, scolarité, commerces, etc. Je pense, par exemple, au groupement d'intérêt public, ÉcosystèmeD, qui, pour le bassin de Dunkerque, prend en charge ces mutations par des études, de la planification, de la concertation, etc. Tous ces projets entraînent une nécessaire reconfiguration du territoire et des services publics, à la fois pour que le projet réussisse, et à la fois pour toutes les parties prenantes locales en tirent des bénéfices. L'ensemble avec une vision étendue à l'environnement et en prenant en compte les transitions de toutes natures.

Pour terminer, un mot peut-être sur les départements et leur rôle au service de l'attractivité, notamment sur ces sujets économiques qui ne sont plus dans leur giron.

CA : Il est délicat de tenter une approche globale, les cas de figures sont très différents d'un département à un autre. Toutefois, et là encore les observations de la chaire sont assez claires, les départements sont un excellent maillon entre des communes ou des intercommunalités parfois trop petites et des régions parfois trop grandes. Et même si les départements ne sont plus « chefs de file » pour l'économie, ils disposent de nombreux liens avec tous les acteurs de leur territoire. Ces relations de proximité, souvent de qualité, sont des atouts indispensables. D'ailleurs, nous notons que très souvent, l'état d'esprit des chargés d'attractivité dans les départements est très collaboratif, très créatif et très en phase avec les réalités de terrain. Et, heureusement, les départements se sont emparés de sujets primordiaux, notamment l'attractivité résidentielle ou celle des professionnels de santé.

Pour s'inscrire et en savoir plus sur le PMF : <https://placemarketingforum.com>



* IMPPT : Institut de Management Public et Gouvernance Territoriale (université Aix-Marseille)

** : A&NMT : Attractivité & Nouveau Marketing Territorial

Marc Thébaud
Consultant auprès des collectivités locales en Attractivité et Communication

Un acteur français de confiance pour moderniser la relation usager

3 questions à Frédéric Le Bars, directeur général adjoint d'ITESOFT et ambassadeur du plan « Osez l'IA » porté par Clara Chappaz et le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique.

Comment présenter ITESOFT à quelqu'un qui ne vous connaît pas encore ?

ITESOFT est un éditeur français de logiciels spécialisé dans le traitement intelligent des documents depuis plus de 40 ans. Cela nous a amenés très tôt, à développer une expertise sur la fraude documentaire.

Nous développons des technologies d'intelligence artificielle permettant d'automatiser la collecte, la vérification et l'analyse de documents administratifs. Notre particularité : une expertise historique dans le secteur public. Nous accompagnons par exemple la CNAM depuis plus de vingt ans pour traiter automatiquement leurs documents entrants, mais aussi la CNAV, la CNAF ou l'Agirc-Arrco. Plusieurs conseils départementaux utilisent aussi nos solutions pour accélérer l'instruction des dossiers (RSA, allocation handicap...) et maîtriser les risques de fraude ou de non-conformité. Nous ne cherchons pas juste à « disrupter », mais à fournir un service performant, fiable, souverain et durable. C'est ce qui fait que nos clients restent souvent avec nous pendant des décennies.



« UNE DOUBLE EXPERTISE UNIQUE : LA DÉMATÉRIALISATION INTELLIGENTE DES DOCUMENTS (IDP) ET LA DÉTECTION AVANCÉE DE FRAUDES »

Concrètement, comment aidez-vous les collectivités à relever leurs défis ?

Les collectivités sont confrontées à trois enjeux : absorber une hausse des demandes avec des moyens contraints, sécuriser les parcours administratifs face à l'explosion de la fraude documentaire et améliorer l'expérience usager.

Nous proposons une offre complète permettant d'automatiser les tâches les plus chronophages : réception des pièces justificatives,

contrôle de complétude, vérification de cohérence, détection d'anomalies et de fraude documentaire, extraction automatique des données... Pour un service Solidarités ou une MDPH, cela signifie moins de ressaisie, moins de dossiers incomplets et des délais raccourcis. Pour l'utilisateur, c'est un parcours plus simple et plus rapide. Pour les agents, c'est du temps libéré pour l'accompagnement humain, là où il est réellement utile.

« FLUIDIFIER ET SÉCURISER LA RELATION USAGER AVEC UNE OFFRE SOUVERAINE »

L'intelligence artificielle fait parfois peur. Comment garantisseriez-vous la sécurité et la souveraineté des données ?

C'est une question légitime. Nos solutions sont conçues et hébergées en France, dans un environnement 100 % souverain. Nous sommes certifiés ISO 27001:2022 sur tout notre périmètre SaaS, ce qui garantit le plus haut niveau de sécurité opérationnelle. A la différence de nombreux éditeurs, nous maîtrisons et hébergeons tous nos modèles IA.

En plus d'appliquer les règles du RGPD, nous anticipons les exigences telles que l'AI Act européen et faisons auditer régulièrement nos systèmes. Pour les collectivités, cela signifie une chose simple : vous menez votre transformation digitale avec des IA utiles, contrôlées, explicables... et surtout maîtrisées en France.

itesoft

- Leader français des logiciels de digitalisation et d'automatisation des processus
- +1 milliard de documents traités / an
- +650 clients utilisateurs
- +28% du CA réinvesti en R&D
- Acteur français 100% souverain
- Certifié ISO 27001:2022



Scannez ou rendez-vous sur www.itesoft.com

Mesurer Comprendre Anticiper



Départements et transition écologique : faire de la nécessité un récit mobilisateur

La transition écologique s'impose aux collectivités territoriales comme une évidence réglementaire, budgétaire et citoyenne. Pourtant, entre obligations normatives et transformation profonde des modes de vie, le discours institutionnel peine souvent à susciter l'adhésion. Comment les départements peuvent-ils transformer cette nécessité en récit capable de mobiliser agents, élus et citoyens ?

La question (qui n'en est plus une) de la transition écologique invite les départements à repenser leur positionnement de marque et leur manière de communiquer. Il ne s'agit plus pour eux d'informer sur des politiques publiques sectorielles (mobilité, agriculture, bâtiments, etc.) mais de construire une vision large dans laquelle chaque action s'inscrit dans une trajectoire cohérente.

Les départements qui ont fait et qui feront évoluer leur communication dans ce sens ne sont pas ceux qui communiquent le plus sur leurs contraintes réglementaires, mais ceux qui construisent aussi un horizon de la transition écologique. On peut citer la Corrèze qui a construit sa vision autour de la valorisation de son patrimoine naturel dans son Contrat de Transition Écologique signé dès 2018 avec l'État, ou encore le Puy-de-Dôme qui cartographie plus de 200 initiatives citoyennes en matière de transition écologique et la Haute-Garonne publie ses indicateurs de réduction des émissions. Alors, la marque départementale rend visible l'action concrète, ce sont des preuves tangibles qui sont données à ceux (citoyens notamment) qui la consomment.

Les bonnes directions pour construire un récit mobilisateur

Lorsque l'on regarde les différentes initiatives prises par ces départements (et ce ne sont pas les seuls évidemment), il y a différents enseignements à en tirer.

En premier lieu, relier écologie et compétences historiques des départements. Ceux-ci sont au cœur des solidarités humaines et territoriales. Leur récit écologique doit partir de là : collèges rénovés pour le confort des élèves, routes adaptées aux mobilités douces, politiques sociales intégrant la précarité énergétique. Ce lien entre compétences (ce que nous faisons pour vous) et la nécessité (ce que nous devons faire) renforce la crédibilité des messages.

Ensuite, territorialiser le récit doit faire partie de la stratégie de communication. En effet, l'écologie abstraite mobilise peu mais l'écologie incarnée fédère et donc le récit doit donner à voir et à ressentir.

Cette incarnation passe par la mise en scène des paysages, des habitants, des projets concrets, des cartes, des chiffres localisés, des témoignages.

Cela permet de trouver des "messagers" autre que la marque départementale et donc garantit une authenticité qui évite l'écueil d'un greenwashing institutionnel.

Enfin, les éléments que l'on pourrait qualifier de "contraintes" comme les normes environnementales, l'environnement budgétaire, la pression réglementaire peuvent être assumés comme des catalyseurs. C'est sans doute la meilleure manière de transformer ce qui relève de l'obligation en ambition de tout un territoire départemental. Le discours gagne en puissance lorsqu'il affirme : « nous n'avons pas le choix, donc nous choisissons d'être exemplaires. »

Pour les départements, l'enjeu n'est pas seulement d'agir, mais de raconter. Dans un contexte de concurrence des récits institutionnels — régions, métropoles, intercommunalités, villes — la transition écologique peut devenir un marqueur identitaire fort et un réel levier d'attractivité pour le territoire mais aussi une opportunité de redéfinition institutionnelle.

**« C'EST EN PARTANT DE LEURS
COMPÉTENCES QUE LES DÉPARTEMENTS
PEUVENT TRANSFORMER L'OBLIGATION
ÉCOLOGIQUE EN AMBITION COLLECTIVE »**

I P A N E M A

Ipanema est une agence de communication indépendante fondée en 1999. Elle accompagne les entreprises, les acteurs publics et territoriaux dans la définition de leurs stratégies de marque, leur animation et leur déploiement.

Contact : Maxime Hürstel –
m.hurstel@groupe-ipanema.com

Municipales 2026 : penser la sécurité locale à l'ère de la vidéo-intelligence

Les élections municipales des 15 et 22 mars prochains ne sont pas seulement un rendez-vous électoral. Elles constituent un moment stratégique où se définissent des trajectoires territoriales pour six ans. Aménagement urbain, transitions écologique et numérique, attractivité économique, services publics : chaque mandat redéfinit les priorités locales. La sécurité et la gestion de l'espace public y occupent désormais une place centrale, tant elles conditionnent l'attractivité et la qualité de vie.

Dans ce cadre, la question de la vidéo-intelligence, c'est-à-dire l'analyse des images par l'intelligence artificielle, ne peut plus être abordée comme un simple sujet technique. Elle relève d'un véritable choix de politique publique locale. Elle interroge la capacité d'une commune à anticiper les risques, à optimiser l'exploitation de ses infrastructures existantes et à structurer une gouvernance claire autour des technologies de sécurité.

Une étude conduite par l'Institut Quorum pour Orasio auprès de 3 000 Français et 200 maires de communes de plus de 20 000 habitants montre que 72 % des Français souhaitent que les candidats aux municipales prennent position sur l'usage de l'IA dans la vidéoprotection. Ce chiffre ne traduit pas une attente uniforme d'extension des dispositifs, mais une demande de clarté. Les citoyens veulent comprendre les choix opérés, leurs finalités et leurs limites.

La réalité territoriale est connue : la grande majorité des villes d'une certaine taille disposent déjà d'un parc de caméras. L'enjeu n'est donc plus l'équipement, mais la performance et la cohérence du système. Comment améliorer le traitement des flux existants ? Comment réduire les angles morts opérationnels ? Comment articuler les dispositifs municipaux avec ceux de l'État ? Ces questions relèvent d'une stratégie, pas d'une décision ponctuelle.

L'intelligence artificielle appliquée à la vidéo peut apporter des réponses concrètes dans la détection automatisée de situations à risque, la priorisation des alertes, l'accélération des recherches judiciaires, la meilleure gestion des flux lors d'événements.



Mais son intégration suppose une doctrine locale formalisée : définition précise des cas d'usage, analyse d'impact, contrôle humain systématique, évaluation régulière des résultats.

Elle suppose également une inscription claire dans le cadre juridique européen. Le RGPD et l'AI Act ne constituent pas des contraintes abstraites : ils structurent les conditions de légitimité démocratique de ces outils. Les collectivités qui réussiront seront celles qui intégreront ces exigences dès la conception de leur stratégie.

Pour les équipes candidates, inscrire la vidéo-intelligence dans un programme municipal ne signifie ni promettre une généralisation sans limites, ni adopter une posture de principe. Il s'agit de formuler une vision : quelle place pour la technologie dans la politique locale de sécurité ? Quels objectifs mesurables ? Quels mécanismes de contrôle et de transparence ? Quelle transparence vis-à-vis des administrés ?

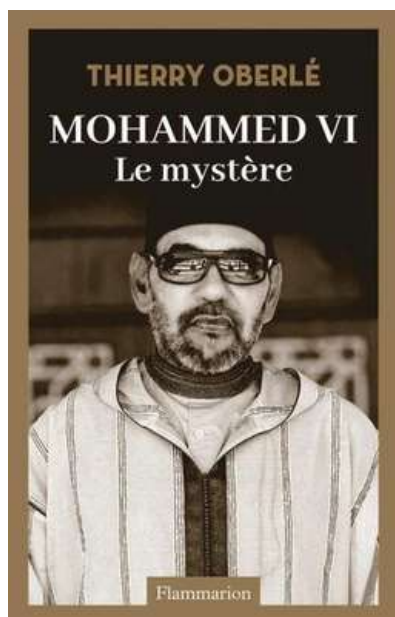
Chez Orasio, acteur européen spécialisé dans l'intelligence artificielle appliquée à la vidéo, nous constatons que les collectivités les plus avancées sont celles qui abordent le sujet comme un sujet structurant de transformation publique, au même titre que la transition énergétique ou la numérisation des services. La technologie n'est pertinente que si elle s'inscrit dans une stratégie globale et maîtrisée.

Les élections municipales de 2026 offrent une occasion unique de clarifier les choix. Plutôt que de laisser la vidéo-intelligence dans un angle mort du débat local, il est temps d'en faire un point de discussion, débattu avec méthode et responsabilité. Les électeurs attendent des positions claires. Les villes ont besoin de stratégies cohérentes. Le moment est venu d'assumer ce débat.





Simon Houdebert, Adjoint au maire de Vendôme en charge des finances et collaborateur de groupe au Sénat



Mohammed VI, par Thierry OBERLÉ

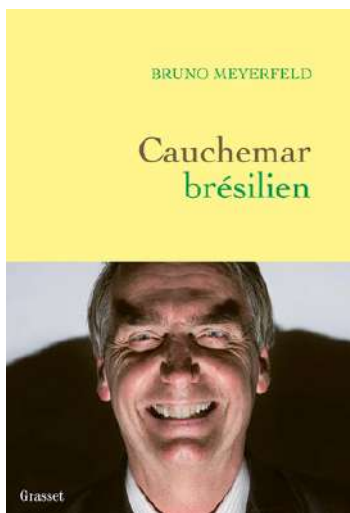
Mohammed VI, le mystère est une enquête journalistique consacrée au règne du roi du Maroc Mohammed VI.

Dans cet ouvrage, Thierry Oberlé cherche à comprendre la personnalité et la manière d'exercer le pouvoir d'un souverain souvent décrit comme discret et difficile à cerner. Le livre dresse le portrait d'un monarque arrivé au pouvoir en 1999, après la mort de son père Hassan II, et qui a suscité au départ de grands espoirs de réformes et de modernisation. L'auteur analyse les différentes facettes de son règne : les réformes politiques et sociales annoncées, le fonctionnement réel du pouvoir au sein du palais, ainsi que les questions liées à la fortune du roi, à sa santé et à ses absences prolongées. L'enquête met également en lumière certains enjeux majeurs du Maroc contemporain, comme la corruption, les tensions politiques, la question du Sahara occidental ou encore l'influence du palais dans l'économie et la vie politique. À travers témoignages et analyses, Oberlé propose un portrait nuancé d'un souverain complexe, parfois présenté comme distant et affaibli, mais qui conserve un rôle central dans les décisions importantes du royaume. L'ouvrage cherche ainsi à éclairer les zones d'ombre d'un règne marqué par un mélange de modernisation, de continuité avec le passé et d'opacité politique.



Les derniers jours d'Yitzhak Rabin, par Michaël DARMON

Les derniers jours d'Yitzhak Rabin retrace les événements qui ont précédé l'assassinat du Premier ministre israélien Yitzhak Rabin, le 4 novembre 1995 à Tel-Aviv. Dans cet ouvrage, le journaliste Michel Darmon analyse le contexte politique et social extrêmement tendu qui entoure le processus de paix israélo-palestinien engagé par Rabin après les Accords d'Oslo. Le livre décrit les divisions profondes de la société israélienne face aux concessions territoriales et aux négociations avec l'Organisation de libération de la Palestine. Darmon montre comment une partie de l'opinion publique et de la droite nationaliste s'oppose violemment à la politique de Rabin, accusé de mettre en danger la sécurité d'Israël. Cette tension politique nourrit un climat de haine et d'incitation qui va progressivement se radicaliser. L'auteur reconstitue les derniers jours du dirigeant, les manifestations contre lui, et les failles du dispositif de sécurité lors du rassemblement pour la paix à Tel-Aviv. L'ouvrage s'achève sur l'assassinat de Rabin par l'extrémiste israélien Yigal Amir. À travers une enquête journalistique précise, Michel Darmon met en lumière les dangers de la radicalisation politique et l'impact historique de cet assassinat sur le processus de paix au Moyen-Orient.



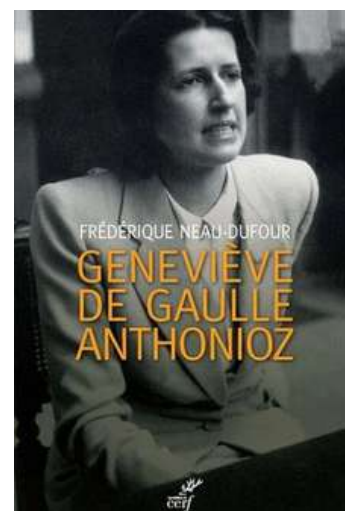
Cauchemar brésilien, par Bruno MEYERFELD

Dans *Cauchemar brésilien*, le journaliste franco-brésilien Bruno Meyerfeld propose une enquête politique et sociale sur l'ascension et le mandat du président brésilien Jair Bolsonaro. Correspondant du journal *Le Monde* au Brésil, l'auteur retrace le parcours de cet homme politique controversé, depuis son enfance et sa carrière militaire jusqu'à son élection à la présidence en 2018. Le livre analyse les raisons qui ont permis l'arrivée au pouvoir d'un dirigeant d'extrême droite dans la plus grande démocratie d'Amérique latine. Meyerfeld montre comment les crises économiques, la corruption, la polarisation politique et la montée du populisme ont favorisé l'émergence du bolsonarisme. Il décrit aussi un pays profondément divisé, marqué par les inégalités sociales, l'influence religieuse et l'héritage historique de l'esclavage. L'auteur examine également les conséquences du mandat de Bolsonaro : gestion controversée de la pandémie de Covid-19, tensions avec les institutions démocratiques, déforestation de l'Amazonie et multiplication des conflits politiques. À travers ce portrait critique, Meyerfeld interroge la fragilité des démocraties face au populisme et à la désinformation. Ainsi, *Cauchemar brésilien* n'est pas seulement un portrait d'un président, mais aussi une réflexion sur l'état de la démocratie contemporaine et sur les dérives politiques qui peuvent menacer les sociétés modernes.



L'écharpe et les tempêtes, par Frédéric DABI et Brice SOCCOL

L'écharpe et les tempêtes analyse la situation politique et sociale en France à travers le rôle des maires et la relation entre citoyens et élus locaux. Les auteurs s'interrogent sur un phénomène préoccupant : la montée de la défiance des citoyens envers les responsables politiques, qui pourrait désormais toucher les maires, pourtant traditionnellement considérés comme les élus les plus proches et les plus dignes de confiance. Pour comprendre cette évolution, les auteurs se sont appuyés sur des enquêtes, des analyses sociopolitiques et des témoignages de maires et d'habitants de différents territoires. Ils montrent que les crises successives — politiques, économiques et internationales — influencent fortement la perception des citoyens et leurs attentes envers les élus locaux. Le livre met en évidence les difficultés auxquelles sont confrontés les maires : pression des habitants, manque de moyens, complexité administrative et défiance croissante. Malgré cela, ces élus restent un pilier essentiel de la démocratie locale. Ainsi, l'ouvrage invite à réfléchir à l'avenir de la démocratie territoriale et à la nécessité de recréer un dialogue entre citoyens et responsables politiques. Il souligne que comprendre les attentes des habitants et rétablir la confiance sont des enjeux majeurs pour l'avenir du modèle démocratique français.



Geneviève de Gaulle Anthonioz, par Frédérique NEAU DUFOUR

Le livre *Geneviève de Gaulle Anthonioz* : l'autre De Gaulle de Frédérique Neau-Dufour est une biographie consacrée à une grande figure de la Résistance française et de la lutte contre la pauvreté. L'autrice retrace la vie de Geneviève de Gaulle Anthonioz, nièce du général de Gaulle, en montrant son engagement et sa personnalité exceptionnelle. L'ouvrage commence par évoquer son enfance et les épreuves familiales qui forgent son caractère. Pendant la Seconde Guerre mondiale, elle rejoint très jeune la Résistance. Arrêtée par la Gestapo en 1943, elle est emprisonnée puis déportée au camp de Ravensbrück. Malgré les conditions extrêmement dures, elle fait preuve d'un courage et d'une solidarité remarquables envers les autres prisonnières. Après la guerre, elle poursuit son engagement en aidant les anciennes déportées et en participant aux procès contre les criminels nazis. Plus tard, elle se consacre surtout à la lutte contre la misère et s'engage durablement dans le mouvement ATD Quart Monde, dont elle devient présidente. Son objectif est de défendre la dignité des plus pauvres et de donner une voix à ceux qui sont exclus de la société. Ce livre met en lumière une femme courageuse, profondément humaniste, dont la vie illustre l'engagement, la solidarité et le combat pour la justice.

LE CERCLE DES ÉLUS LOCAUX >

DES FORMATIONS CONCRÈTES POUR DES SOLUTIONS LOCALES INNOVANTES

ORGANISME AGRÉÉ FORMATIONS DESTINÉES AUX ÉLUS LOCAUX

En ligne ou en groupe en présentiel
100% financées par votre collectivité

Budget • Finances locales • Fiscalité
Accès aux soins • Santé territoriale
Intelligence artificielle • Numérique public
Transition écologique • Sobriété énergétique
Aménagement • Attractivité territoriale
Services publics • Organisation territoriale
Prévention • Politiques publiques locales

Écrivez nous à formation@cercledeseluslocaux.fr
pour votre étude personnalisée de votre besoin

INSCRIVEZ-VOUS À NOS 2 FORMATIONS EN LIGNE DU MOMENT

ACCÈS AUX SOINS

**Quelles actions concrètes
pour améliorer l'accès aux soins ?**

Mardi 12 mai de 9h30 à 12h
Mardi 16 juin de 9h30 à 12h

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

**Comment l'IA peut améliorer la
gestion d'une collectivité ?**

Mercredi 20 mai de 9h30 à 12h
Mercredi 10 juin de 18h30 à 21h

Je m'inscris !
Je scanne les QR codes



SAS LE CERCLE DES ÉLUS LOCAUX

SIRET 95178218400018 - TVA Intracommunautaire FR50951782184
2 RUE JOSEPH BARA 75006 PARIS - contact@cercledeseluslocaux.fr - cercledeseluslocaux.fr

Quand on a plusieurs vies,
on attend de sa mutuelle
qu'elle les protège toutes

La mutuelle spécialiste de la
protection santé et prévoyance
des agents publics

avec 90% de taux
de satisfaction adhérent

(Baromètre annuel 2024 - INIT)

Fidèle aux valeurs du mouvement mutualiste, la Mgéfi promeut une santé qui se défend d'être une marchandise.

Choisir la Mgéfi, c'est rejoindre un système de solidarité unique fondé sur un engagement mutuel qui s'inscrit sur le long terme. Via un accompagnement personnalisé, des actions de préventions ciblées, et des solutions d'accompagnement social, **la Mgéfi s'engage concrètement aux côtés de ses adhérents.**

Bénéficiant de la robustesse du Groupe Matmut, la Mgéfi garantit une protection sociale humaine. Son savoir-faire éprouvé se fonde sur sa proximité et sa connaissance fine des besoins des agents publics.



picoty



Construisez votre
mix énergétique
avec Picoty



SOLAIRE
Étude / Installation /
Entretien



IRVE
Étude / Installation /
Supervision



HVO/BioGNV
Distribution :
Stations-service /
Privatif



En savoir plus picoty.fr ou 05 55 89 38 05

L'énergie est notre avenir, économisons-la !